

DIRECTION ADJOINTE DE LA DIRECTION DES SYSTEMES ORBITAUX
GROUPE D'ETUDES ET D'INFORMATION SUR LES PHENOMENES
AEROSPATIAUX NON IDENTIFIES

Toulouse, le 13/04/2018
DSO/DA//GP

COMPTE RENDU D'ENQUÊTE

PLOERMEL (56) 22.07.1985

CAS D'OBSERVATION

1 – CONTEXTE

Le seul document en la possession du GEIPAN relatif à ce cas d'observation est le procès-verbal de Gendarmerie daté du 19.08.1985.

Il concerne l'observation par quatre témoins (dont trois gendarmes) le 22 juillet 1985 depuis la commune de PLOERMEL (56) d'un PAN.

Le procès-verbal de renseignement administratif comporte également une carte des lieux avec la trajectoire empruntée par les témoins tout du long de l'observation. Manquent au dossier les trois pièces relatives aux croquis effectués par les témoins du phénomène, tel qu'observé depuis la brigade, depuis la commune de Campénéac et depuis le lieu-dit « *Le Hino* ».

A noter que ce cas a été relativement médiatisé en son temps avec diverses parutions dans la presse locale (en particulier dans « *Bretagne-magazine* » du 30.08.1985, suite à la visite d'un journaliste à la brigade).

Par ailleurs, un enquêteur privé a réalisé en 1988 des investigations pour le compte de la revue ufologique « *Lumières Dans La Nuit* » (nommée ci-après « *LDLN* »), résumée dans un numéro paru début 1989.

Ce cas n'avait pas alors trouvé d'explication. Dans le cadre des revisites d'anciens cas non expliqués, un nouvel enquêteur GEIPAN a repris l'enquête. Il a pu rencontrer sur place le 13.11.2017 le maire de Campénéac.

2- DESCRIPTION DU CAS

Voici la description du cas, extraite du procès-verbal :

Témoïn n°1 :

« Ce jour 22 juillet 1985 à 23 heures 15, nous gendarme xxx, nous trouvant à notre domicile, de la terrasse de l'appartement, nous avons aperçu une lueur dans le ciel au nord de l'agglomération de Ploërmel 56. Nous trouvant de repos et seul à notre domicile, avons décidé de nous rendre au lieu-dit « Le Hino » d'où semblait venir cette clarté. Sur place à 23 heures 30, nous n'avons rien découvert.

Dans le village, nous avons rencontré monsieur xxx, entrepreneur agricole qui quittait son domicile. Nous avons discuté ensemble chez lui pendant une heure environ et à 0 heures 45 nous sommes sortis sans avoir parlé de la lueur que nous avons aperçue.

Monsieur xxx rejoignait Loyat où demeure sa fille. Dès que nous nous sommes trouvés à l'extérieur, nous avons été étonnés par l'obscurité totale, nous avons rejoint nos véhicules à tâtons, nous ne nous voyions pas à un mètre.

Parvenus au bord de la route, face au chemin menant chez monsieur xxx, nous nous sommes exclamés ensemble à la vue d'un phénomène lumineux qui éclairait le ciel au-delà du village de « La Halnaudaie ».

Nous sommes restés quelques minutes à observer. Le silence était total, nous nous voyions à présent très bien. L'atmosphère était lourde, un vent léger s'est levé. Nous étions intrigués par le phénomène que nous ne pouvions expliquer. Il y avait dans le ciel, à deux cent mètres environ, à hauteur d'arbres, une grosse forme ovale (20 mètres de long et 5 de haut environ), émettant une lueur assez pâle. Sur la gauche, détachée, une autre source lumineuse beaucoup plus brillante, changeant d'intensité, semblait monter et descendre. Nous avons distingué autour de la forme ovale, un éclairage discontinu qui faisait le tour de l'ensemble.

Après quelques minutes d'observation, l'engin a disparu derrière une rangée d'arbres sans que nous ayons eu l'impression qu'il bougeait. Nous avons proposé à [monsieur] xxx de faire le tour du village pour tenter de revoir l'objet. Nous sommes revenus devant le domicile sans voir quoi que ce soit. A l'est, le ciel semblait éclairé. Nous avons quitté [monsieur] xxx à 1 heures 15. Seul nous avons pris la direction de Tréhorenteuc et parvenu au carrefour de Néant sur Yvel, nous avons pris à droite en direction de Campénéac pour rejoindre l'est de la région. Après l'abbaye « la joie de notre dame », nous avons débouché à un endroit où l'horizon était dégagé, nous avons de nouveau été surpris en revoyant subitement sur notre gauche le même phénomène mais plus éloigné. Nous avons éteint notre éclairage et coupé le moteur, le silence était total comme au début, les mêmes formes éclairaient le ciel à l'est au-dessus de la forêt de Paimpont. Cela restait immobile, seule la partie arrière semblait monter et descendre, à l'avant des projecteurs balayaient le ciel, nous avons eu de nouveau une sensation de chaleur.

Nous trouvant seul, nous avons regardé quelques minutes et nous sommes rentrés à Ploërmel en passant par Campénéac. Nous sommes rentrés à la brigade à 2 heures du matin le 23 juillet. Après avoir stationné notre véhicule personnel, avant de rentrer à notre domicile, nous avons donné un dernier coup d'œil au nord en direction du village du « Hino » et nous avons constaté au-dessus des arbres la présence dans le ciel d'une boule lumineuse immobile ressemblant à la partie arrière de l'engin. Nous avons décidé de prévenir le plus proche voisin, le gendarme xxx. Il a constaté avec nous ces lueurs inexplicables. Nous avons décidé d'avertir le MdL/Chef xxx, commandant la brigade par intérim. Ce dernier a constaté la même chose que nous. Ayant expliqué ce que nous avons vu auparavant, nous avons décidé de refaire l'itinéraire avec un véhicule de l'Arme. Au village du « Hino », nous n'avons rien vu, par contre sur notre droite, à l'est, nous avons vu une lueur, nous avons refait ensemble le chemin vers Campénéac. Au-dessus de la forêt de Paimpont, nous avons revu ensemble le phénomène lumineux, dont l'avant en forme de cylindre changeait d'intensité lumineuse et l'arrière balayait le ciel comme des projecteurs. Le phénomène a disparu, comme enveloppé dans la nuit sans que nous puissions expliquer comment.

Nous avons quitté les lieux et avons rejoint notre résidence, au nord au-dessus du village du « Hino », nous avons revu ces lueurs, nous sommes rentrés à nos domiciles respectifs à l'issue vers 3 heures 30.

Le lendemain, le Gendarme xxx a fait un croquis du phénomène, cette pièce est annexée au présent procès-verbal. (1- vue de la Brigade à 2h10. 2- vue de Campénéac à 3h00). Autre croquis vue du phénomène au « Hino » par le gendarme xxx.»

3- DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

La **situation géographique** est résumée sur la carte ci-dessous, figurant dans le procès-verbal établi par la Gendarmerie, d'après les indications du témoin n°1. L'enquêteur GEIPAN a rajouté les positions successives des témoins lors de leur déplacement ainsi que les directions d'observation correspondantes.

Une autre carte plus précise, tenant compte des différentes sources mentionnant le cas d'observation ainsi que les différentes phases, est publiée plus bas.

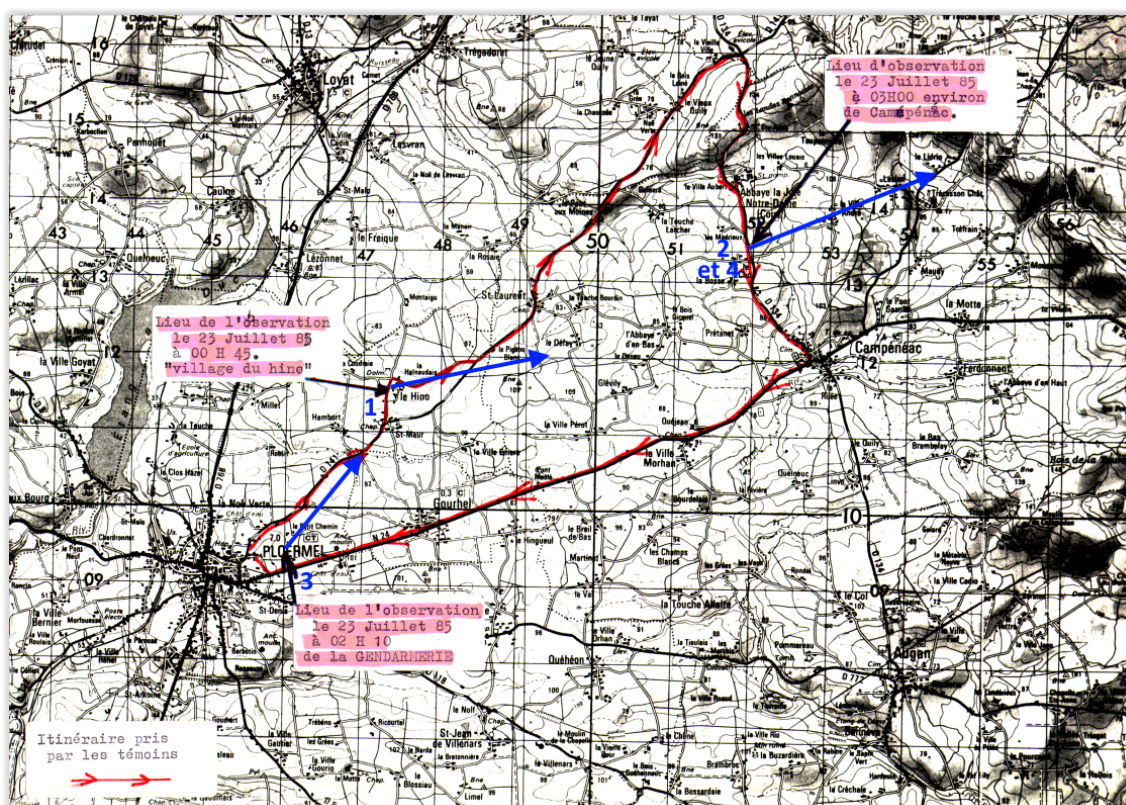


Fig. 1

Les **données météorologiques** (vent, nébulosité, température sous abri et humidité relative) n'existant pas pour la station de Ploërmel à la date et aux heures de l'observation, nous avons relevé celles des stations de LORIENT LANN-BIHOUE ((56) située à environ 80km à l'ouest-sud-ouest de la position des témoins), de PONTIVY ((56) située à environ 45km à l'ouest-nord-ouest de la position des témoins) et de RENNES-ST JACQUES ((35) située à environ 45km à l'est-nord-est de la position des témoins).

Elles sont fournies par les données horaires publiques de Météo-France et résumées comme suit :

- Vent : à minuit le 23.07.1985 le vent soufflait très faiblement (3 m/s) et à 3h00 il était nul ou soufflait très faiblement (2 m/s).
- Nébulosité : varie entre minuit et 3h00 entre 5/8 et 8/8 octas avec un plafond très bas à bas variant entre 350 m (à 21h00 à Lorient) et 800 m (à 03h00 à Rennes).
- Température sous abri : varie entre minuit et 3h00 entre 18.1°C (à minuit à Rennes) et 16°C (à 3h00 à Lorient).
- Humidité relative : l'air est très à totalement saturé avec un taux d'humidité relative variant entre 89% (à minuit à Rennes) et 98% (à 3h00 à Rennes)
- Visibilité : varie entre 20 km à 3h00 et 30 km à 21h00 pour la station de Rennes.

Les **données astronomiques** au lieu (Rennes) et à la date de l'observation sont les suivantes.

A 23h15 :

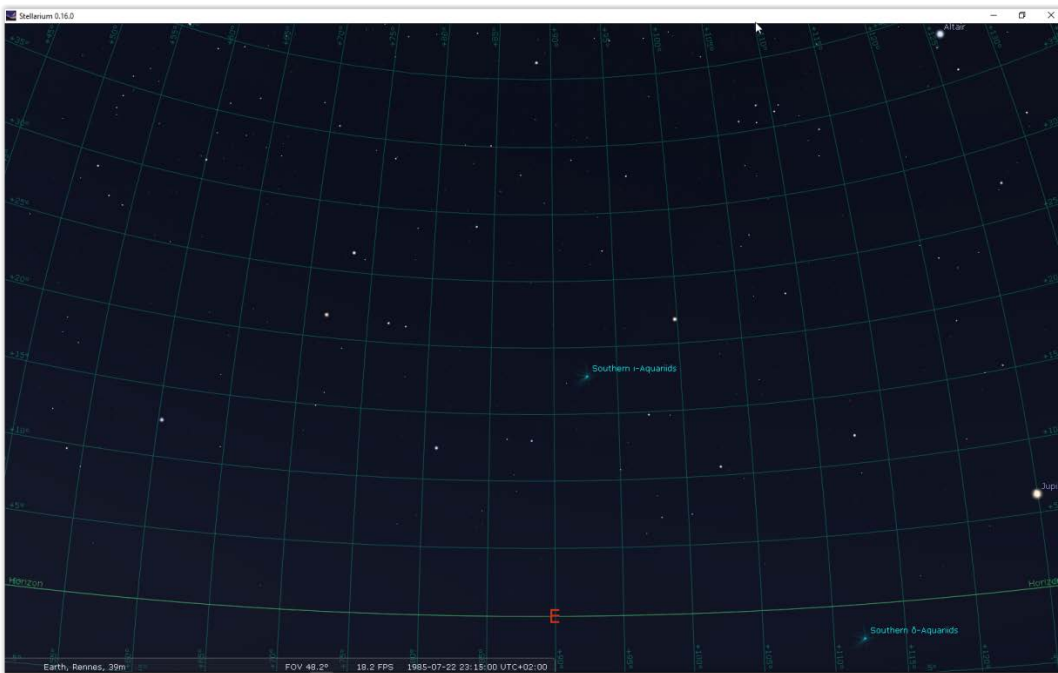


Fig. 2

A 03h30 :

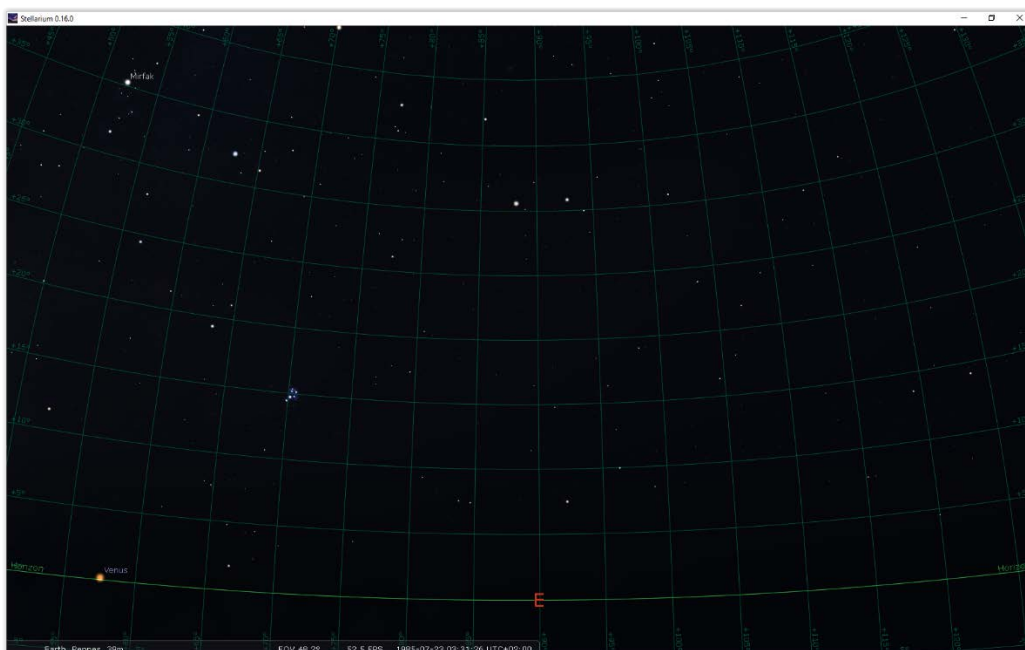


Fig. 3

A noter l'absence de la lune tout du long de la durée de l'observation.

Analyse

Nous allons dans cette analyse séparer distinctement les diverses impressions et sensations ressenties par les témoins, qui seront examinées plus en détail en seconde partie, de l'étude du PAN (aspect, comportement et positions par rapport aux témoins) proprement dite, afin de tenter de dégager éventuellement une hypothèse explicative.

Le procès-verbal mentionne l'existence de trois croquis du phénomène réalisés par les gendarmes. Ces croquis n'ont pas été retrouvés dans les archives du GEIPAN.

En revanche, l'enquêteur privé ayant réalisé une enquête pour le compte de la revue « *Lumières Dans La Nuit* » en 1989 a produit quatre croquis reproduisant 4 des différentes phases d'observation.

De même, le magazine « *Bretagne-magazine* » a rédigé un long article relatant l'observation, accompagné de deux croquis reproduisant le phénomène tel qu'observé par les témoins dans deux des phases.

Nous allons dans un premier temps comparer minutieusement entre elles ces trois versions, pour chacune des phases. Les indications géographiques seront indiquées en gras, pour une exploitation ultérieure.

Description des différentes phases

La **phase 1** est décrite comme suit :

➤ LDLN :

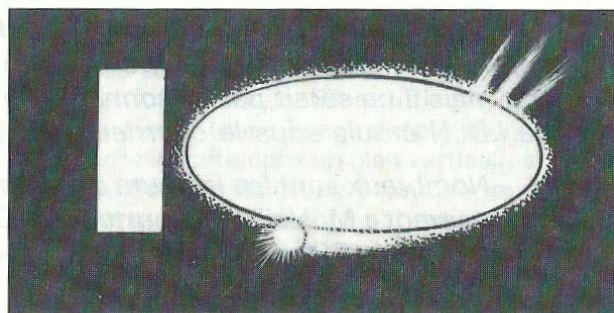
« [...] une lueur éclaire le ciel **vers le nord-nord-est** ».

➤ Procès-verbal :

« Nous avons aperçu une lueur dans le ciel **au nord de l'agglomération de Ploërmel** [...] Nous avons décidé de nous rendre au **lieu-dit « Le Hino »**, d'où semblait venir cette clarté. »

Bretagne-magazine ne mentionne pas cette phase.

La **phase 2** est décrite comme suit :



Deuxième phase d'observation.

LDLN

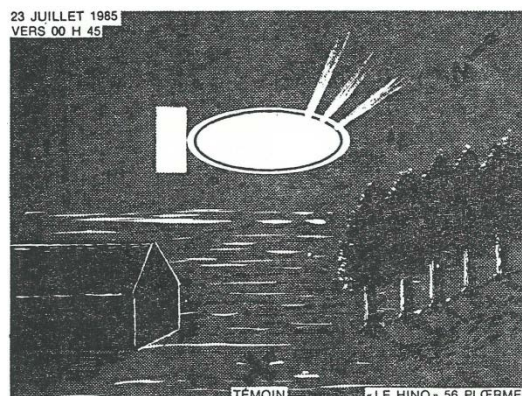


Fig. 4

Bretagne-magazine

➤ LDLN :

« A 00h45, les deux témoins sortent [...]. Au moment où ils atteignent le bord de la route, face au chemin qui mène chez Mr xxx, tous deux s'exclament à la vue d'un phénomène lumineux qui éclaire le ciel, vers le nord-est, vers le village de « la Halnaudais ». [...]

Les deux hommes observent, à une distance qu'ils évaluent à 200 m environ, et à hauteur d'arbres, une forme elliptique, qui leur paraît mesurer 20 m de long sur 5 m de haut, et émet une pâle lumière blanche. Juste à gauche de cette forme, mais légèrement détaché d'elle, un rectangle beaucoup plus lumineux, d'intensité variable, semble monter et descendre. Une source lumineuse tourne autour de la forme elliptique, dans le sens des aiguilles d'une montre, et de la partie supérieure droite de cette forme, plusieurs faisceaux lumineux obliques partent vers le haut.

Au bout de quelques minutes, le phénomène cesse d'être visible, sans que les témoins puissent expliquer très bien comment : c'est comme si la chose avait disparu derrière une rangée d'arbres, mais pourtant ils n'ont pas eu l'impression de l'avoir vu se déplacer. »

➤ Procès-verbal :

« A 00h45[...] parvenus au bord de la route, face au chemin menant chez monsieur xxx, nous nous sommes exclamés ensemble à la vue d'un phénomène lumineux qui éclairait le ciel **au-delà du village de « La Halnaudais »**. [...]

Il y avait dans le ciel, à deux cent mètres environ, à hauteur d'arbres, une grosse forme ovale (20 m de long et 5 m de haut environ), émettant une lueur assez pâle. Sur la gauche, détachée, une autre source lumineuse beaucoup plus brillante, changeant d'intensité, semblait monter et descendre. Nous avons distingué autour de la forme ovale, un éclairage discontinu qui faisait le tour de l'ensemble.

Après quelques minutes d'observation, l'engin a disparu derrière une rangée d'arbres sans que nous ayons eu l'impression qu'il bougeait. »

➤ Bretagne-magazine :

« Au moment précis où le gendarme allume ses codes, le phénomène apparaît juste en face, à 200 m environ **vers le nord**. « Une forme ovale d'environ 30 m de long, comme un gros cigare ou un ballon de rugby, dégageant une lumière d'un blanc laiteux, très forte. Une lueur tournait autour. A gauche, un cylindre détaché de la forme ovale, encore plus éblouissant, dont l'intensité lumineuse croissait en décroissait régulièrement. A droite, des faisceaux lumineux semblables à des projecteurs, montant vers le ciel et stoppant net ». [...] Les phénomènes lumineux justes au-dessus de la cime des arbres, ne bougeaient pas, éclairant vivement les environs. Au bout de quelques minutes ils ont semblé disparaître derrière les arbres. »

Il existe ce que l'on pourrait nommer une **phase « 2 bis »** entre le moment où les deux témoins terminent le tour du lieu-dit « le Hino » en voiture et le moment où le gendarme L. retourne à la caserne. Elle est décrite comme suit, selon les sources :

➤ LDLN :

« **A l'est**, pourtant, le ciel semble éclairé dans le lointain ».

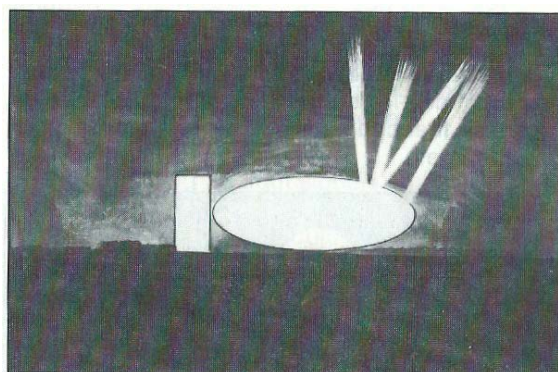
➤ Procès-verbal :

« **A l'est**, le ciel semblait éclairé ».

➤ Bretagne-magazine :

« Le ciel était éclairé **vers l'est, du côté de Campénéac**, où nous avons revu l'engin, mais beaucoup plus éloigné ».

Description de la **phase 3**:



La 3^e phase, observée par le gendarme L. seul.

Fig. 5

➤ LDLN :

« **A gauche, vers l'est ou l'est-nord-est, en direction de la forêt de Paimpont, le phénomène est toujours là. Il a les mêmes formes que tout à l'heure, mais se trouve beaucoup plus éloigné. [...]**

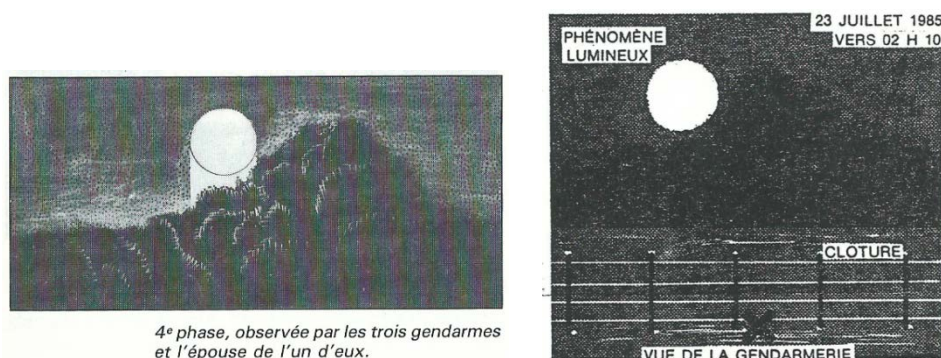
Au loin, la chose demeure immobile ; seule la partie rectangulaire, à gauche, semble encore monter et descendre, tandis qu'à droite, les projecteurs balayaient le ciel. »

➤ Procès-verbal :

« [...] Nous avons de nouveau été surpris en revoyant subitement **sur notre gauche** le même phénomène mais plus éloigné. [...] Comme au début, les mêmes formes éclairaient le ciel **à l'est au-dessus de la forêt de Paimpont**. Cela restait immobile, seule la partie arrière semblait monter et descendre. A l'avant des projecteurs balayaient le ciel. [...] »

Bretagne-magazine ne mentionne pas cette phase.

La **phase 4** est décrite comme suit :



LDLN

Fig. 6

Bretagne-magazine

➤ LDLN :

« [...] **Le gendarme] jette à nouveau un coup d'œil en direction du Hino. [...]** On voit maintenant une grosse boule lumineuse, qui projette vers le sol un faisceau cylindrique, sur toute sa largeur. [...]Le gendarme B. appelle son épouse qui arrive et, à son tour, regarde **vers le nord-est** [...]. »

➤ Procès-verbal :

« [...] nous avons donné un dernier coup d'œil **au nord en direction du village du Hino** et nous avons constaté au-dessus des arbres la présence dans le ciel d'une boule lumineuse immobile ressemblant à la partie arrière de l'engin. »

➤ Bretagne-magazine :

« En rentrant à la caserne, le gendarme regarde une dernière fois **vers le nord** : il y a encore une lueur au-dessus des arbres, une forme ronde qui lui fait penser au cylindre aperçu au Hino. »

Tout comme pour la phase « **2 bis** », il existe une phase que nous nommerons « **4 bis** » qui se produit au moment où les gendarmes, dans le véhicule de l'Arme, décident de retourner sur les lieux et passent par « le Hino ». Cette phase intermédiaire est décrite comme suit :

➤ LDLN :

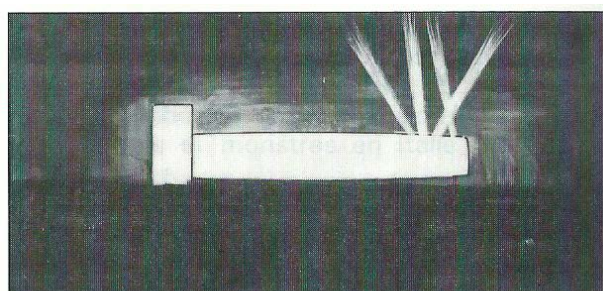
« Au Hino, on ne voit rien, si ce n'est une lueur, **vers l'est**. »

➤ Procès-verbal :

« Au village du « Hino », nous n'avons rien vu, par contre **sur notre droite à l'est**, nous avons vu une lueur ».

Bretagne-magazine ne mentionne pas cette phase.

La **phase 5** est décrite comme suit :



5^e phase, observée par les trois gendarmes.

Fig. 7

➤ LDLN :

« [...] Parvenus à l'endroit où la vue est dégagée, après l'abbaye, ils découvrent le phénomène, toujours **vers l'est**. [...] La chose a conservé un aspect très comparable à celui qu'elle avait un peu plus d'une heure auparavant, lorsque le premier gendarme se trouvait seul, au même endroit. Il y a toujours, à gauche, le rectangle vertical, et à droite, plusieurs faisceaux lumineux qui balaient le ciel. Ils sont animés d'un mouvement apparemment irrégulier, et la meilleure image qu'on puisse en donner consiste semble-t-il, à comparer ce mouvement désordonné à celui des piquants d'un oursin. Ces faisceaux cessaient d'être visibles au-delà d'une distance à leur source un peu inférieure à la longueur de l'ensemble.

L'objet principal n'avait plus la forme elliptique de la seconde phase d'observation, mais plutôt une forme « cigaroïde », voire franchement rectangulaire. Certains dessins de cette cinquième et dernière phase d'observation font apparaître un ensemble « en forme de baleine ». Il semble (d'après le gendarme B., interrogé à nouveau en mai 1988) que ces dessins soient erronés, le contour supérieur de la masse centrale devant être beaucoup plus plat, voire rectiligne.

La distance d'observation, au cours de cette cinquième phase d'observation, est estimée à « plusieurs kilomètres », l'objet étant visible pratiquement sur la ligne d'horizon.

L'intensité lumineuse diminue, et l'ensemble finit par disparaître entièrement. »

➤ Par le procès-verbal :

*« **Au-dessus de la forêt de Paimpont**, nous avons revu ensemble le phénomène lumineux, dont l'avant en forme de cylindre changeait d'intensité lumineuse et l'arrière balayait le ciel comme des projecteurs. Le phénomène a disparu, comme enveloppé dans la nuit sans que nous puissions expliquer comment. »*

➤ Bretagne-magazine :

*« [...] ils reverront **sur Campénéac** le même engin ovale que celui aperçu la première fois au Hino. A ce moment, **tout Augan, au sud**, est illuminé. »*

Enfin, une phase ultime, que nous nommerons « **5 bis** », se produit lorsque les gendarmes reviennent à la caserne. Elle est décrite comme suit :

➤ LDLN :

*« De retour à leur point de départ, les trois gendarmes aperçoivent encore des lueurs, **en direction du Hino**. »*

➤ Procès-verbal :

*« Nous avons quitté les lieux et rejoint notre résidence, **au nord, au-dessus du village du « Hino »**, nous avons revu les lueurs. »*

Bretagne-magazine ne mentionne pas cette phase.

Comparaison des différentes phases

La première partie de la comparaison concerne la description et le comportement du PAN.

Il existe des divergences entre les versions ; nous retiendrons en particulier :

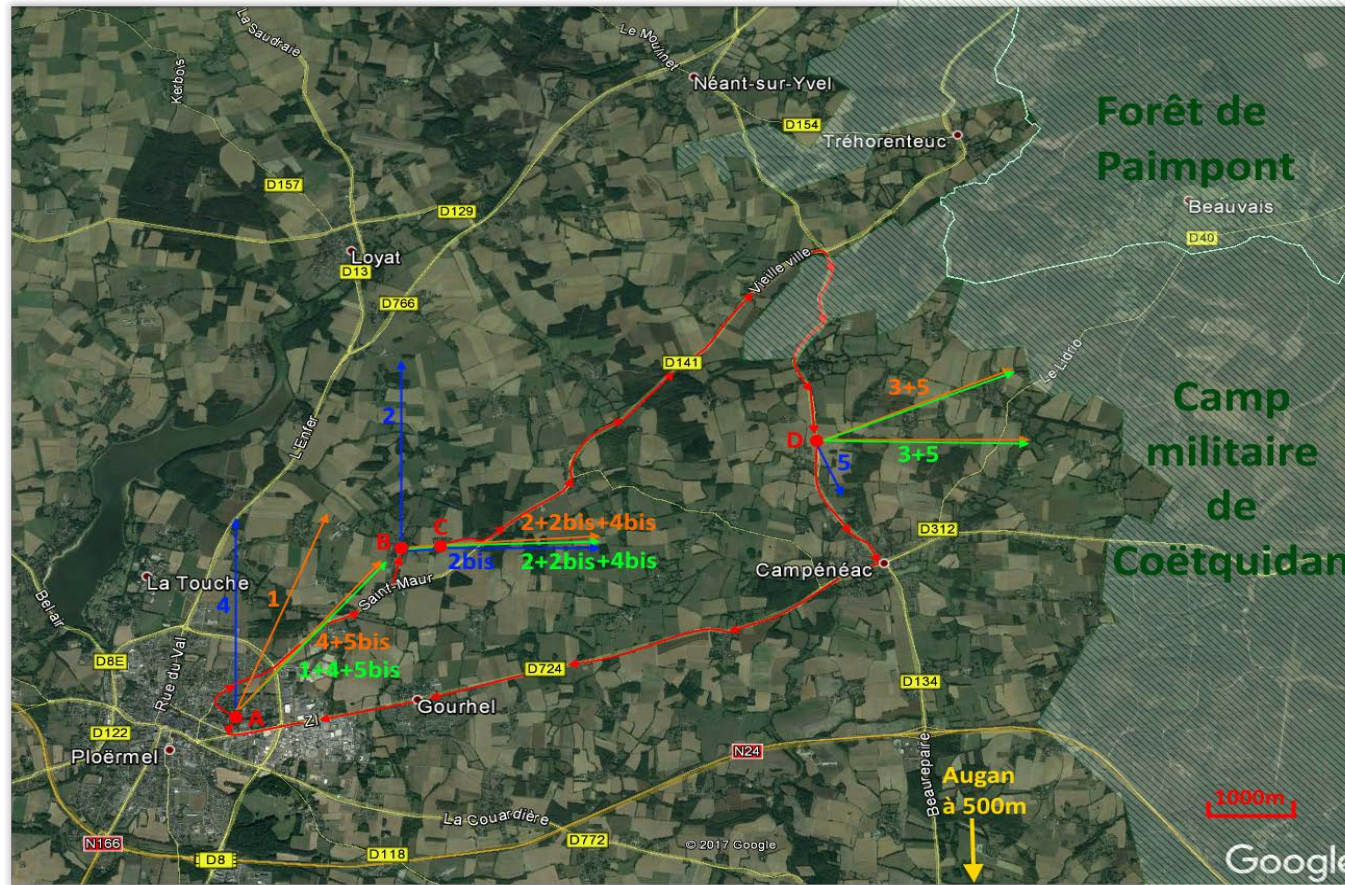
- Lors de la **phase 2**, l'objet principal ovale est décrit par LDLN et dans le procès-verbal comme émettant une « *lueur pâle* » tandis que Bretagne-magazine évoque une « *lumière très forte* ».

Bretagne-magazine indique en outre que « *les phénomènes lumineux éclairaient vivement les environs* », ce qui n'est mentionné nulle part ailleurs.

- Lors de la **phase 4**, la boule observée est décrite « *projetant vers le sol un faisceau cylindrique, sur toute sa largeur* » par LDLN uniquement, les autres sources ne faisant que mentionner la boule seule.

La seconde partie de cette comparaison a permis de regrouper sur la figure 8 ci-dessous l'ensemble des données géographiques relevées lors des différentes phases et figurant sur les divers documents étudiés, soit :

- Les points d'observation
- Les directions d'observation selon les phases et selon les sources
- Les noms des divers lieux cités
- La trajectoire empruntée par les gendarmes
- L'emplacement du camp militaire de Coëtquidan



- A: Caserne de Gendarmerie
 - B: Lieu-dit "Le Hino"
 - C: Lieu-dit "La Halnaudais"
 - D: Position d'observation des phases 3 et 5
- Trajet emprunté par les Gendarmes
 - Direction d'observation selon LDLN
 - Direction d'observation selon le procès-verbal
 - Direction d'observation selon Bretagne-magazine

LEGENDE

Interprétation géographique

Cette étude géographique est riche d'enseignements. Nous pouvons en particulier retenir les points suivants, utiles pour la suite de l'analyse :

1. Tout comme pour la description du PAN, il existe des divergences importantes entre les données fournies par LDLN et le procès-verbal d'une part, et Bretagne-magazine d'autre part.

Ainsi, outre que certaines phases ne sont pas évoquées par le magazine, les directions d'observations indiquées sont contradictoires, seule la phase 4 bis étant commune à toutes les sources (observation « à l'est » ou « vers l'est »), tandis que Bretagne-magazine parle pour les phases 2 et 4 d'observation « vers le nord ». Il est probable que cette imprécision soit purement journalistique, le reporter ayant interrogé les gendarmes en août 1985 n'ayant eu qu'une partie du récit ainsi que l'atteste cette absence de mention de certaines phases.

2. Nous pouvons également noter que les gendarmes éprouvent quelques difficultés à placer correctement les azimuts.

En effet, dans la phase 1, le gendarme L. déclare avoir aperçu une lueur dans le ciel au nord de l'agglomération de Ploërmel, puis décide de se rendre au lieu-dit « le Hino », d'où semblait venir cette clarté. Or, « le Hino » est situé au nord-est de Ploërmel, et non au nord. Cette même erreur d'appréciation est répétée par deux fois dans la suite du procès-verbal, pour les phases 4 et 5 bis.

3. La même réflexion peut être faite concernant la détermination de l'azimut du PAN dans la phase 2 dans LDLN. Nous ne savons pas si la donnée provient des gendarmes ou de l'enquêteur LDLN (dans le procès-verbal il est simplement indiqué « au-delà du village de « la Halnaudais »), mais il est précisé « [...] phénomène lumineux qui éclaire le ciel, vers le nord-est, vers le village de La Halnaudais. ».

Or, que nous prenions la carte faite par les gendarmes dans le procès-verbal ou toute autre carte de la zone, le lieu-dit « la Halnaudais » est plutôt situé pratiquement plein est (est-nord-est) par rapport au lieu-dit « le Hino » :



Fig. 9

4. Une autre imprécision existe pour les phases 3 et 5, que la source soit LDLN ou le procès-verbal. Il est indiqué en effet que l'observation se situe « à l'est, au-dessus de la forêt de Paimpont » ou « vers l'est ou l'est-nord-est, en direction de la forêt de Paimpont ». Or, la forêt de Paimpont se situe plus au nord, vers le nord-est plus exactement. A l'est se trouve le camp militaire de Coëtquidan.
5. Deux données importantes figurent dans Bretagne-magazine, mais pas dans les autres sources :
 - a. Pour la phase 2 bis : « le ciel était éclairé vers l'est, du côté de **Campénéac**, où nous avons revu l'engin, mais beaucoup plus éloigné ». Cette mention d'observation directe du PAN à ce moment précis est inédite.
 - b. Pour la phase 5 : « [...] ils reverront sur **Campénéac** le même engin ovale que celui aperçu la première fois au Hino. A ce moment, tout **Augan**, au sud, est illuminé. »

Ces deux données sont intéressantes en ce sens qu'elles mentionnent explicitement les deux bourgs de Campénéac et d'Augan comme étant situés dans la direction d'observation du PAN d'une part, et que ce sont **les seules données azimutales qui peuvent être recoupées** d'autre part :



Fig. 10

Ce recoupement mène à une zone au nord de Campénéac, proche de sa sortie et de la D134 en direction de Néant-sur-Yvel.

Interprétation des caractéristiques physiques et dynamiques du PAN et l'hypothèse projecteurs de discothèque

Même si cela n'a jamais directement été observé par les témoins, **il est certain que le PAN se déplace**, puisque depuis une même position (le lieu-dit le Hino), il est observé soit relativement près (phase 2), soit beaucoup plus loin (phase 2 bis), voire même juste une lueur est observée (phase 4 bis). Il se déplace cependant dans un rayon relativement restreint, puisqu'à chaque fois l'observation se déroule globalement en direction de l'est.

Si nous reprenons à présent les caractéristiques physiques du PAN, soit :

- Forme elliptique ou ovale émettant une pâle lumière blanche
- Source lumineuse tournant autour de cette forme ovale
- Présence de plusieurs faisceaux orientés vers le ciel et bougeant de façon aléatoire

... elles font penser à certaines caractéristiques propres aux projecteurs utilisés en extérieur par les discothèques, aussi appelés par l'anglicisme « *skytrackers* ».

Ainsi, la forme principale ovale ne serait que la tâche d'impact du faisceau principal (le plus gros) sur la couche nuageuse basse (située entre 350 m et 800 m d'altitude). D'autres faisceaux, plus petits et plus orientés en direction des témoins, formeraient cet ensemble visible sur la droite de la forme principale et un autre petit faisceau serait motorisé de manière à réaliser un cercle autour de cette forme principale.

Selon l'utilisation de cet ensemble de faisceau du skytracker (allumage, extinction, orientation...) ces petits faisceaux seraient plus ou moins visibles, voire totalement invisibles par moments (phase 4).

En revanche, la forme rectangulaire située à gauche de la forme principale ovale, telle que décrite par les témoins, semble difficilement compatible avec cette hypothèse.

De même, on pourra se demander pourquoi le faisceau principal n'est pas visible (sauf peut-être dans la phase 4 telle que décrite par LDLN). Est-ce parce qu'à chaque fois le PAN est observé très proche de l'horizon ? Ou la distance d'observation rend-elle ce faisceau invisible ?

Autre interrogation : existait-il en 1985 un établissement dans les environs de Campénéac à même de posséder un tel équipement ?

Après de nombreuses recherches fastidieuses sur Internet, nous avons trouvé quelques traces de l'existence d'une discothèque dans les années 80, le « *Top 56* », qui était situé à la sortie de Campénéac au lieu-dit « *les landes de Belleville* », sur la route de Néant-sur-Yvel, celle-là même que les gendarmes ont empruntée pour rentrer à leur caserne après l'observation (en rouge sur la carte ci-dessous).

Il se trouve par ailleurs que l'emplacement de cette discothèque est située très près du croisement des axes d'observation (en bleu) tracés sur la carte précédente :

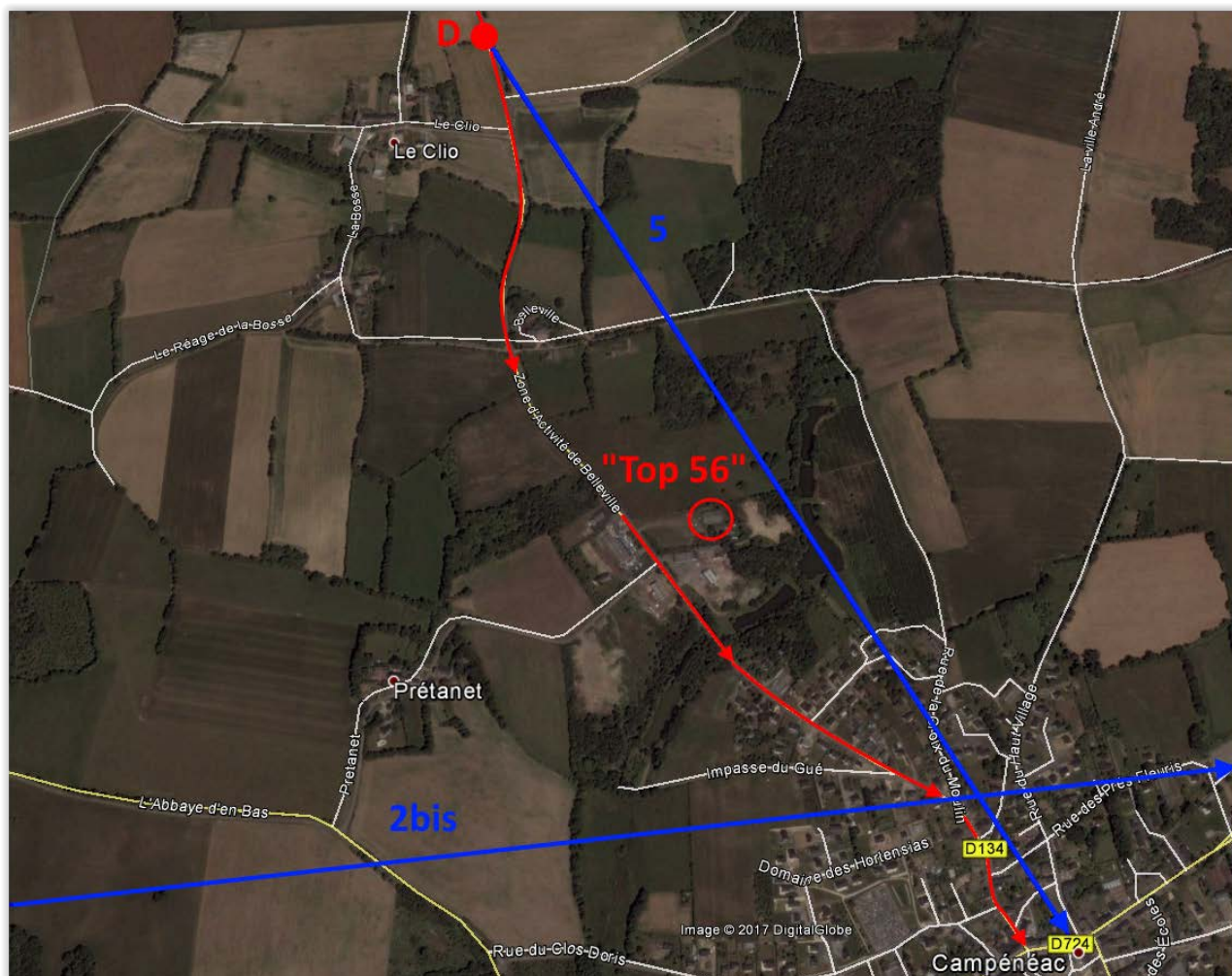


Fig. 11

Cet établissement, aujourd'hui désaffecté, était (et est toujours) visible de la route, l'enseigne ayant également subsisté :



Fig. 12

Suite à la visite de l'enquêteur sur place en novembre 2017, le maire de la commune de Campénéac confirme que la période d'activité de cette discothèque s'est étalée de 1981 à 1988 (elle était donc bien active en 1985), mais que vraisemblablement (sans en être toutefois 100% certain) aucun skytracker n'était utilisé sur les lieux, l'établissement étant plutôt en 1985 orienté « *dancing* » pour les personnes d'un certain âge.

Ceci nous est confirmé par une autre source indépendante, un membre de la famille même de l'enquêteur, ayant vécu à Campénéac en 1985 et fréquenté cette discothèque.

L'observation s'étant finalement majoritairement déroulée vers l'est, et s'il s'agit malgré tout quand même d'une confusion avec un tel skytracker, plusieurs questions se posent :

1. Stationnés à leur caserne, pourquoi les gendarmes mentionnent-ils avoir vu à plusieurs reprises soit directement le PAN (phase 4), soit des lueurs (phases 1 et 5 bis) en direction du lieu-dit « le Hino » (vers le nord-est) tandis que la discothèque se situe à l'est-nord-est de leur caserne ?
2. Le PAN ayant donc été également directement observé depuis la caserne (phase 4), quelle serait le rayon de visibilité de l'impact des faisceaux sur les nuages ; autrement dit, les témoins pouvaient-ils véritablement depuis leur emplacement les observer ? (Il y a à vol d'oiseau **environ 7,5 km** entre le point A (la caserne) et la discothèque « *Top 56* »).
3. Même interrogation pour les observations « *de près* » depuis le Hino. (Il y a à vol d'oiseau **environ 5 km** entre le point B (le Hino) et la discothèque « *Top 56* »).
4. Comment expliquer que, par deux fois, d'abord le gendarme L. seul, puis accompagné de ses deux collègues, aient pu observer depuis le point D le phénomène, toujours vers l'est, « *beaucoup plus éloigné* », alors qu'ils ne se trouvaient en réalité **qu'à peine à un kilomètre** de la discothèque ?

5. Par deux fois également, les gendarmes sont passés en retournant à leur caserne, à proximité immédiate de la discothèque (**à peine 100 m** séparent cette dernière de la route !). Comment expliquer qu'à aucun moment il n'aient vu les jeux de lumière juste à côté ?

Nous allons tenter de répondre à ces questions le plus précisément possible.

La première question implique de se rappeler que les gendarmes ont eu quelques difficultés à correctement placer les azimuts (voir point 2 page 14). Par ailleurs, de nuit, l'appréciation exacte de la position de tel ou tel village situé à plusieurs kilomètres de distance semble difficile, surtout qu'entre l'azimut de la discothèque incriminée et celui du lieu-dit le Hino, depuis la caserne, il n'y a environ que 28°.

Les questions 2 et 3 impliquent de connaître la portée réelle des projecteurs extérieurs utilisés dans les années 80 par les discothèques. Cette donnée n'a pas été trouvée, mais il existe d'autres cas similaires, bien que plus récents, pour lesquels de tels projecteurs étaient visibles, à des distances comparables :

- Cas de MAURON (56) 23.12.1995. Distance entre le témoin et la discothèque : environ 6 km.
- Cas d'ORLY-SUR-MORIN (77) 14.06.2015. Distance entre les témoins et la discothèque : entre 11 et 14 km.

La portée d'un projecteur moderne est généralement d'environ 10 km mais peut atteindre 20 km pour certains modèles (comme le « *Sky 7000* » par exemple).

La question 4 est intéressante et est liée aux deux précédentes. Elle fait intervenir en effet la portée des projecteurs, mais aussi leur mobilité. Or, nous avons déjà montré plus haut que le PAN était mobile, tout comme peuvent l'être finalement les différents faisceaux des projecteurs, balayant le ciel de part et d'autre de leur source. Ainsi, les gendarmes, au point D, auraient observé les projecteurs éclairant la base des nuages, mais dans leur position la plus orientée à l'est (phases 3 et 5). Au contraire, lorsqu'ils sont orientés le plus à l'ouest, ils deviennent dès lors visibles plus à l'ouest, depuis le Hino (phase 2) voire même depuis la caserne (phase 4). A contrario, lorsque la distance témoins-projecteurs est plus importante encore, alors ils cessent d'être directement visibles et seules des lueurs le sont (phases 1, 4 bis et 5 bis voire même 2 bis).

Il est donc probable que les projecteurs alternaient des périodes d'immobilité avec des périodes de déplacements (brusques ?) vers un autre endroit du ciel, dans la direction opposée.

Une vérification supplémentaire permet de renforcer cette hypothèse. En effet, depuis le point D, les gendarmes avaient une vue dégagée vers l'est, mais l'était-elle également en direction de la discothèque ?

La réponse est non, avec de nombreux arbres (qui existaient déjà en 1985) masquant la vue, à la fois le long de la route en légère pente et le long des champs situés dans l'axe reliant leur position à celle de la discothèque (ligne rouge) :



Fig. 13

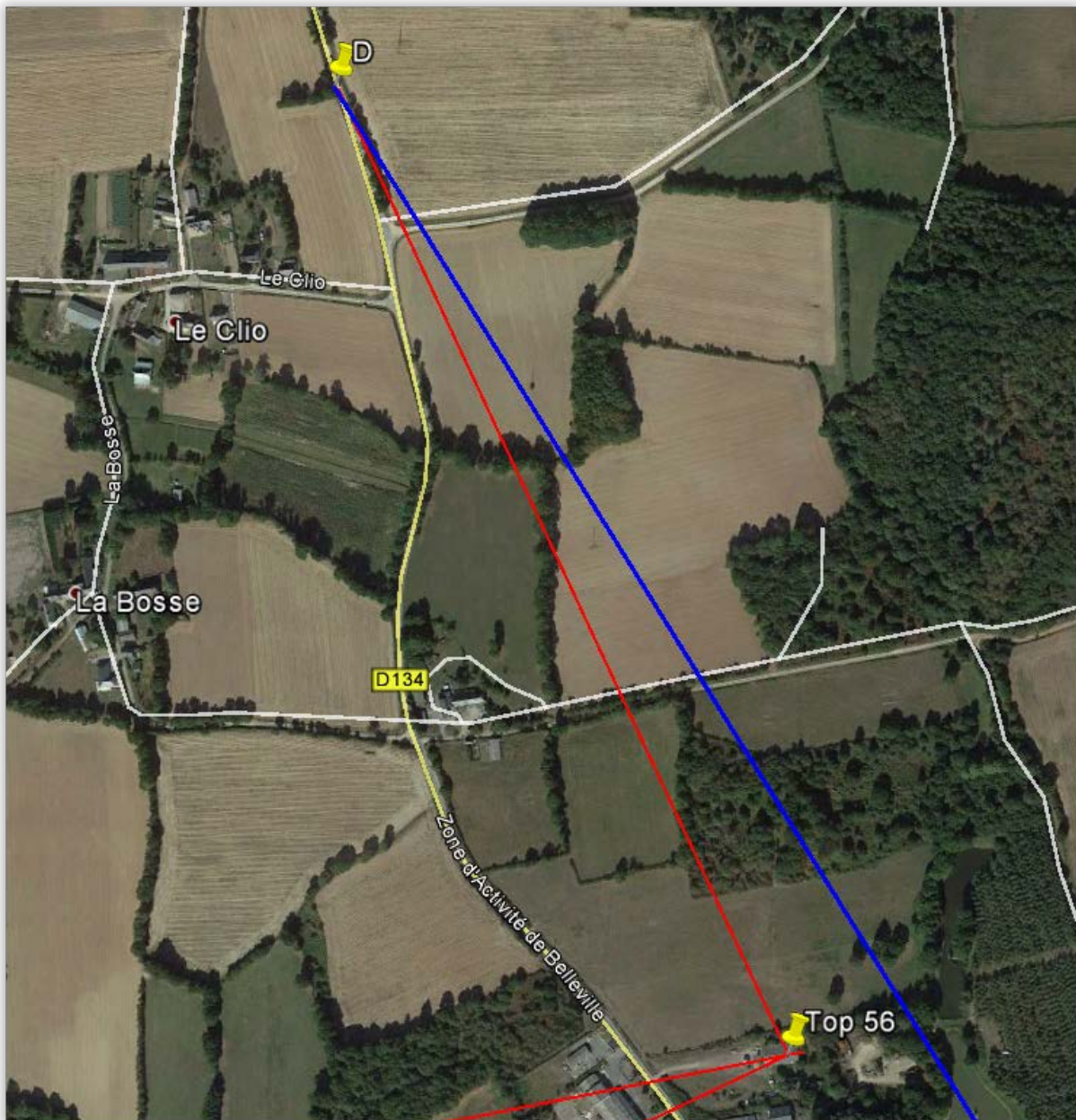


Fig. 14

Les gendarmes ne pouvaient donc pas voir directement ni la discothèque, ni les projecteurs, situés à environ 1 km de leur position, en contre-bas, **à condition que les faisceaux ne soient pas visibles**.

La dernière question est plus délicate, car il semble vraiment difficile d'imaginer que les gendarmes soient passés à 100 m de cette discothèque sans n'avoir rien remarqué.

Ce n'est *éventuellement* possible que si les projecteurs n'étaient pas visibles depuis la route. Lorsque l'on examine de près l'ancien bâtiment de la discothèque et ses alentours, on constate qu'il existe à l'arrière une zone assez vaste formée de chemins de terre et entourée d'arbres. Cette zone ne fait cependant pas partie de la propriété, ainsi que l'atteste le relevé cadastral.

En revanche, dans la propriété de la discothèque, à l'arrière également, se trouve une zone déboisée, plate et également entourée d'arbres où des projecteurs auraient pu être installés (en rouge sur la carte ci-dessous) :



Fig. 15

Il n'en reste pas moins que juste avant d'arriver à l'entrée de la discothèque, les gendarmes avaient une vue dégagée vers celle-ci, aucun obstacle ne bloquant la visibilité indirecte des projecteurs, ces derniers produisant assez de luminosité de nuit pour être tout de même visibles, même situés derrière le bâtiment.



Fig. 16

Une explication possible à cet absence de visibilité des projecteurs lorsque les gendarmes sont passés à proximité de la discothèque serait tout simplement que ceux-ci ne soient plus allumés à cet instant précis.

En effet, plusieurs indices dans les témoignages et les rapports d'enquêtes font penser que ces projecteurs ont été éteints à plusieurs reprises :

- Phase 2, LDLN : « *Au bout de quelques minutes, le phénomène cesse d'être visible, sans que les témoins puissent expliquer très bien comment : c'est comme si la chose avait disparu derrière une rangée d'arbres, mais pourtant ils n'ont pas eu l'impression de l'avoir vue se déplacer. Y a-t-il eu **extinction sur place**, ou bien accélération foudroyante ? [...]* »
- Phase 5, LDLN : « *L'intensité lumineuse diminue, et **l'ensemble finit par disparaître entièrement**. [...] Ne voyant plus rien, ils poursuivent leur chemin jusqu'à Campénéac, et rentrent à Ploërmel* ».
- Phase 5, procès-verbal : « **Le phénomène a disparu**, comme enveloppé dans la nuit sans que nous puissions expliquer comment ».

Ainsi, après la phase 5, il est donc clair que le phénomène n'était plus visible lorsque les témoins sont passés à proximité de la discothèque.

Cependant, quelques minutes auparavant, lorsque le gendarme L. est passé seul au point d'observation D (phase 3), il n'indique pas que le phénomène a disparu : « *Nous trouvant seul, nous avons regardé quelques minutes et nous sommes rentré à Ploërmel en passant par Campénéac* ».

Est-il possible qu'il ait tout de même disparu entre le moment où le gendarme cesse son observation et le moment où il passe sur la route dans une zone où l'horizon est dégagé vers la discothèque ? (Il ne faut que quelques secondes en voiture pour parcourir la distance séparant le point D de l'entrée de la discothèque). Impossible de l'affirmer formellement, mais ce n'est pas à exclure.

Pour résumer, plusieurs paramètres rendent l'hypothèse *in fine* assez peu probable :

- Le jour d'observation, dans la nuit du lundi ou mardi, et non en fin de semaine comme c'est le cas habituellement pour ce genre de confusion.
- Bien que la discothèque soit ouverte en 1985, aucune personne interrogée ayant connu cet établissement à l'époque n'indique avoir vu de skytracker.
- Le gendarme L. est passé très près de la discothèque en retournant à la caserne et ne mentionne rien de particulier à proximité qui aurait pu attirer son regard.

L'hypothèse militaire

Le camp de Coëtquidan se situe plein est par rapport aux diverses positions successives des témoins. La limite ouest se situe à environ 3.5 km du point D.

L'utilisation de projecteurs puissants dans le cadre d'exercices nocturnes aéroportés (saut en parachute par exemple) est-elle envisageable à Coëtquidan ?

Ce camp militaire est destiné à former les futurs officiers de l'Armée de Terre française et comporte de nombreuses installations spécifiques dédiées à la formation et à l'entraînement. Il existe en particulier une zone de saut parachutiste.

Cependant, aucune information concrète n'a pu être trouvée concernant d'éventuelles manœuvres aéroportées pouvant s'être déroulées en juillet 1985 sur la zone.

En revanche, le maire de Campénéac ainsi que plusieurs membres de la famille de l'enquêteur ont indiqué l'existence de ce que l'on appelle en jargon militaire du « *triomphe de St Cyr* ».

Cet événement marque la fin de la scolarité des élèves officiers et dure toute la journée et une partie de la nuit d'un des samedis suivant les festivités du 14 juillet.

Il consiste en diverses démonstrations aériennes et terrestres, parades et présentations, sous les feux de projecteurs installés dans la cour du bâtiment principal de l'école.



Fig. 17 : photo de novembre 1985 montrant la cérémonie de « remise des casoars »

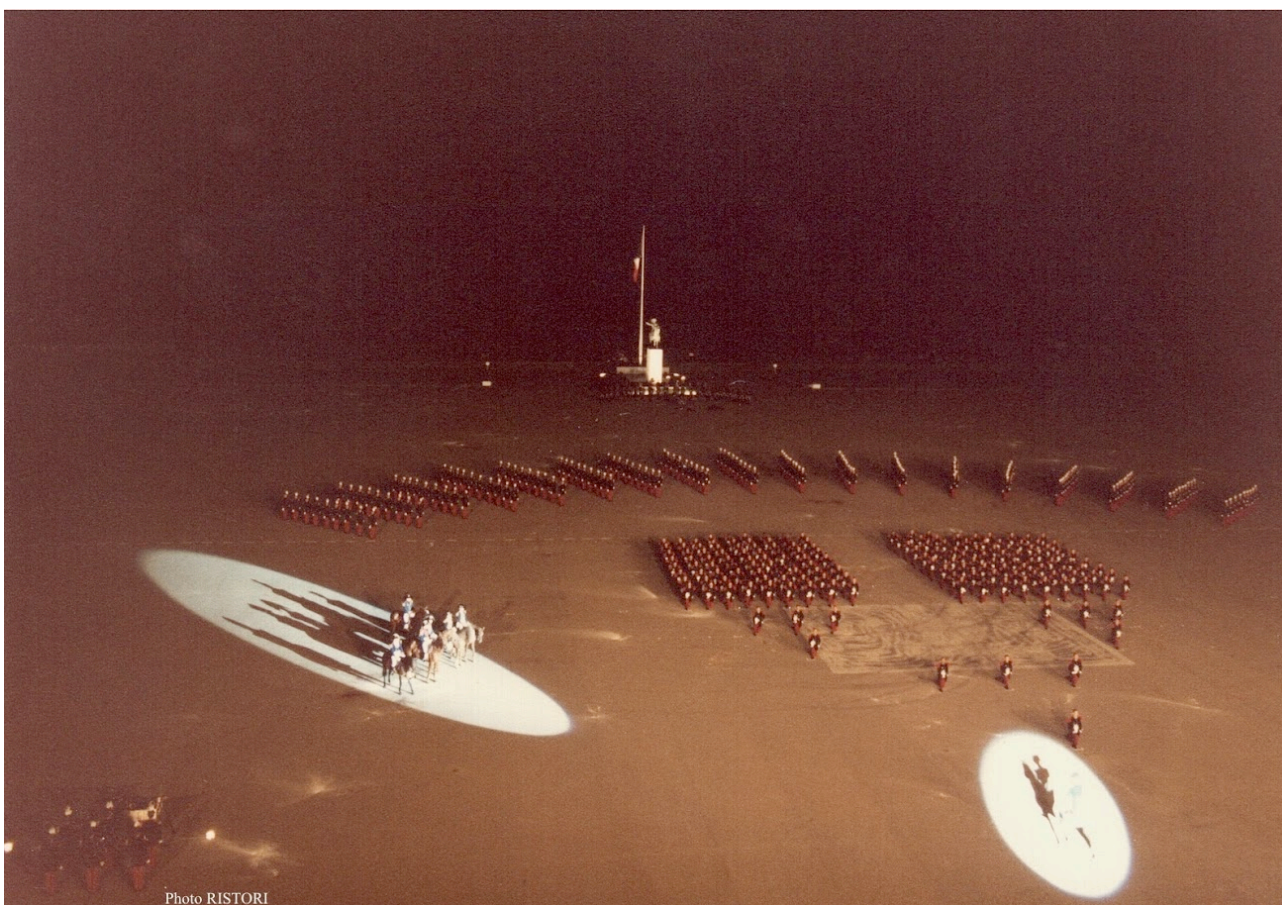


Fig. 18 : photo de juillet 1987 montrant l'emploi de projecteurs lors du triomphe.

La chronologie (de nos jours) du triomphe continue avec la cérémonie nocturne qui démarre à 22h30 et se poursuit jusque tard dans la nuit avec feu d'artifice et bals des promotions d'élèves.

Les habitants des villages environnants (Campénéac, Beignon...) sont habitués aux effets sonores et lumineux de ces festivités du mois de juillet, mais peut-être pas ceux habitant un peu plus loin (Ploërmel).

Si nous reprenons notre carte de la situation géographique (Fig. 8 page 13) et l'élargissons jusqu'à l'emplacement habituel du triomphe, nous constatons que ce dernier se situe globalement à l'est des positions successives des témoins de B à D, ce qui est conforme à la majorité des azimuts tels qu'indiqués par les témoins et positionnant le PAN à l'est.

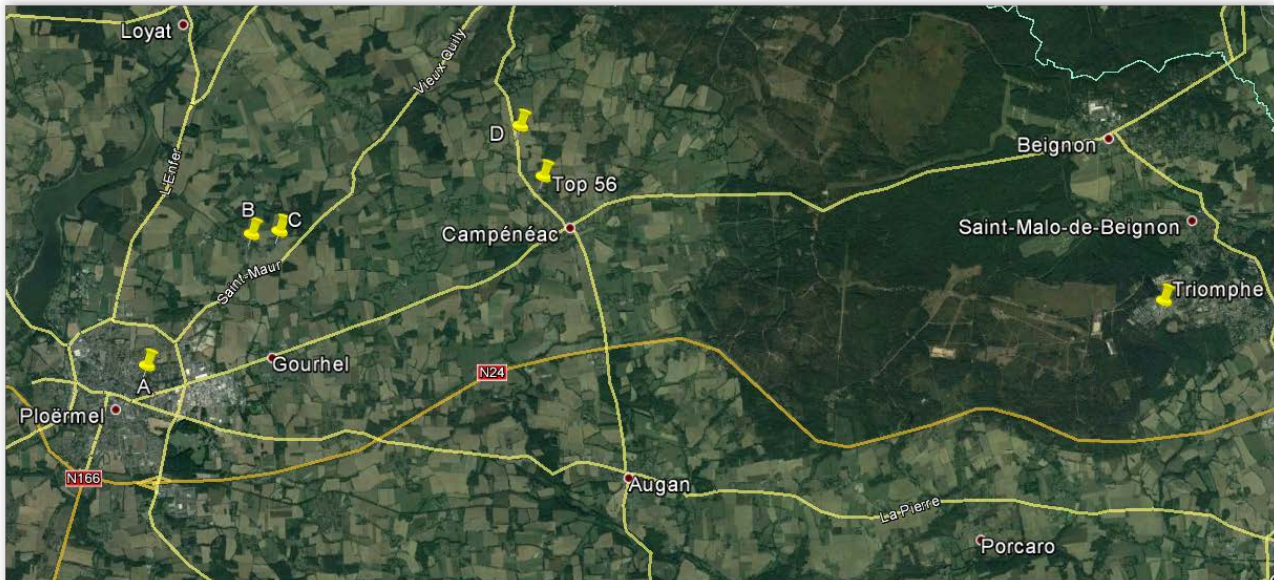


Fig. 19

Nous avons pu par ailleurs établir dans le chapitre concernant l'hypothèse projecteurs de discothèque, que le PAN se déplaçait, probablement dans un espace restreint, globalement orienté est.

Les mêmes questions soulevées dans ce chapitre peuvent également se poser ici, du moins les trois premières ; soit pour mémoire :

1. Stationnés à leur caserne, pourquoi les gendarmes mentionnent-ils avoir vu à plusieurs reprises soit directement le PAN (phase 4), soit des lueurs (phases 1 et 5 bis) en direction du lieu-dit « le Hino » (vers le nord-est) tandis que la zone où le triomphe se déroule est située plutôt à l'est de leur caserne ?
2. Le PAN ayant donc été également directement observé depuis la caserne (phase 4), quelle serait le rayon de visibilité de l'impact des projecteurs sur les nuages ; autrement dit, les témoins pouvaient-ils véritablement depuis leur emplacement les observer ? (Il y a à vol d'oiseau **environ 17,5 km** entre le point A (la caserne) et l'emplacement du triomphe).
3. Même interrogation pour les observations « *de près* » depuis le Hino. (Il y a à vol d'oiseau **environ 15,6 km** entre le point B (le Hino) et la discothèque « *Top 56* »).

A ces trois points peuvent s'en rajouter un autre :

4. Il concerne la visibilité des projecteurs dans la direction de l'emplacement du triomphe depuis les points D, B et A.

De la même façon que pour l'hypothèse des projecteurs de discothèque, la première question implique de se rappeler que les gendarmes ont eu quelques difficultés à correctement placer les

azimuts (voir points 2 et 3 page 14), faisant une erreur d'estimation d'environ 45° . Par ailleurs, de nuit, l'appréciation exacte de la position de tel ou tel village situé à plusieurs kilomètres de distance semble difficile.

Depuis la caserne, environ 50° séparent l'azimut de l'emplacement du triomphe de celui du lieu-dit le Hino. Cet angle peut sembler relativement important, mais il est à relativiser, car très proche des 45° d'erreur faits par ailleurs par les gendarmes.

Les questions 2 et 3 impliquent de connaître la visibilité horizontale et la portée réelle des projecteurs extérieurs utilisés dans les années 80 dans le cadre du triomphe, ainsi que leur éventuelle mobilité (orientation vers le ciel). Ces deux dernières données n'ont hélas pas pu être déterminées.

Cependant, avec un plafond nuageux bas (entre 350 et 800 m d'altitude), il semble difficile d'imaginer que des projecteurs (même de moyenne intensité) dirigés vers le ciel, n'aient pas pu éclairer cette basse couche nuageuse.

Par ailleurs, en ce qui concerne la visibilité horizontale, les données figurant sur les relevés de Météo-France (entre 20 et 30 km) sont tout à fait compatibles avec les distances précitées. Cette visibilité est accentuée par l'accoutumance de la vision nocturnes des gendarmes, au fil de leurs déplacements et de leurs observations, se déroulant pour la plupart en rase campagne, loin de toute source importante de lumière, et par une « *nuit noire* », sans lune, sans étoiles, ni même sans qu'aucun véhicule n'ait été croisé par les gendarmes.

Concernant le point 4, depuis le point D, la zone du triomphe est située à l'azimut 105° (pratiquement plein est) et à une distance d_1 d'environ 11,4 km.

Lors du déplacement de l'enquêteur sur place en novembre 2017, des photographies ont été faites depuis le point D (connu avec précision), en direction de l'est :



Fig. 20

Nous pouvons constater la vue très dégagée (ce qui était déjà le cas en 1985) en direction de l'azimut 105° ; de nombreux obstacles naturels (forêt, relief...) empêchent depuis le point D d'avoir une vue directe sur la zone du triomphe, au sol :

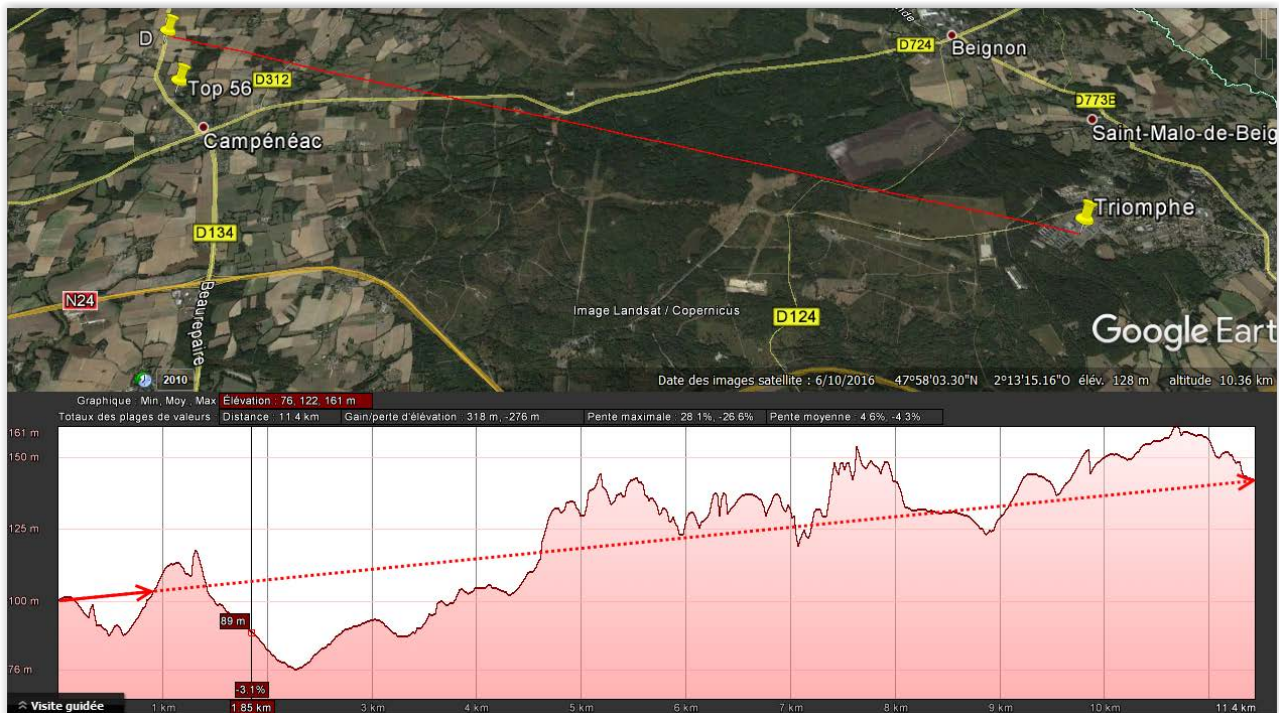


Fig. 21

Un croquis (Fig. 22) fait à l'échelle permet de mieux se rendre compte de l'angle d'élévation auquel devrait se trouver l'impact des projecteurs sur la couche nuageuse (comprise entre 350 et 800 m d'altitude), tel qu'observé depuis le point D. Le point « T » marque l'emplacement du triomphe, à 145 m d'altitude.

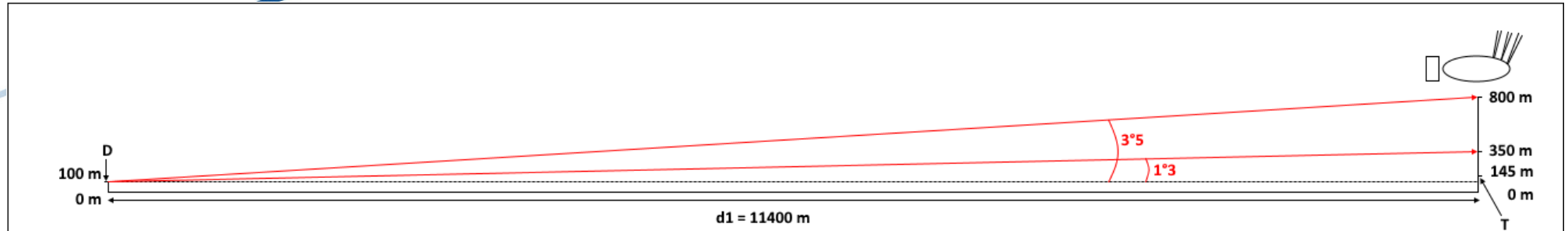


Fig. 22

Les obstacles naturels situés entre D et T ne sont pas assez hauts pour masquer la visibilité de l'impact des projecteurs sur les nuages. Les angles considérés sont très petits, et il est donc probable que l'observation se soit faite juste au-dessus des arbres lointains visibles fig. 20, soit juste au-dessus de l'horizon de visibilité des témoins.

La même remarque peut être faite pour l'observation depuis le lieu-dit « Le Hino » (point « B »). Bien que quelques arbres soient présents du nord-nord-est à l'est de la position des témoins, à environ 100 m de distance, l'axe formé par la ligne reliant le point B au point T traverse, tout comme pour le point D, une zone parfaitement dégagée vers l'est, juste en-dessous de la ligne d'arbres :



Fig. 23

Plus difficile à estimer en revanche est la visibilité depuis la caserne de Gendarmerie, à Ploërmel (point « A »), d'où le PAN a été observé sous la forme d'une boule lumineuse immobile (phase 4), bas sur l'horizon.

En effet, bien que nous sachions que l'observation s'est faite depuis une terrasse située au premier étage d'un logement de fonction, dans la caserne ; il existe plusieurs de ces logements, avec en tout quatre terrasses (notées « A1 » à « A4 » sur la fig. 24 ci-dessous) orientées soit au nord soit à l'est, avec une visibilité angulaire assez large. Nous ne savons pas précisément depuis quel logement s'est effectuée l'observation.

De nos jours, une clôture ferme complètement l'enceinte de la caserne et quelques arbres sont présents côté est, à proximité des logements, mais ils ne ferment pas complètement la vue, étant espacés et longilignes (voir fig. 24 la terrasse A4). Une zone assez étendue constituée d'herbe rase est présente au nord de la caserne, et se trouve bordée d'arbres, plus proches les uns des autres que ceux situés à l'est.

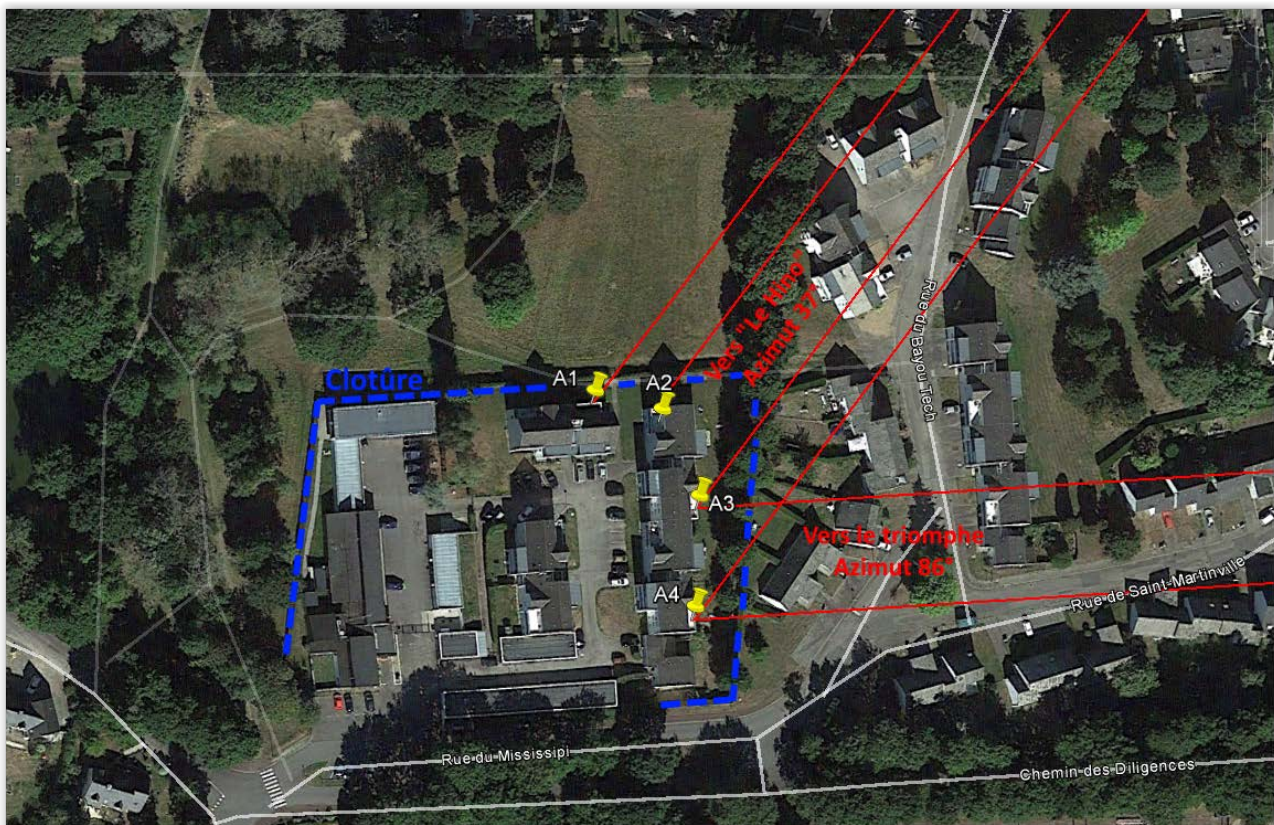


Fig. 24

Depuis A3 et A4, il est possible à la fois de voir en direction du Hino, au nord-est, et du triomphe, à l'est. En revanche, depuis A1 et A2, il n'est possible de voir qu'en direction du Hino.



Fig. 25

En 1985 la configuration des lieux était la même, avec cependant moins d'arbres aux alentours :

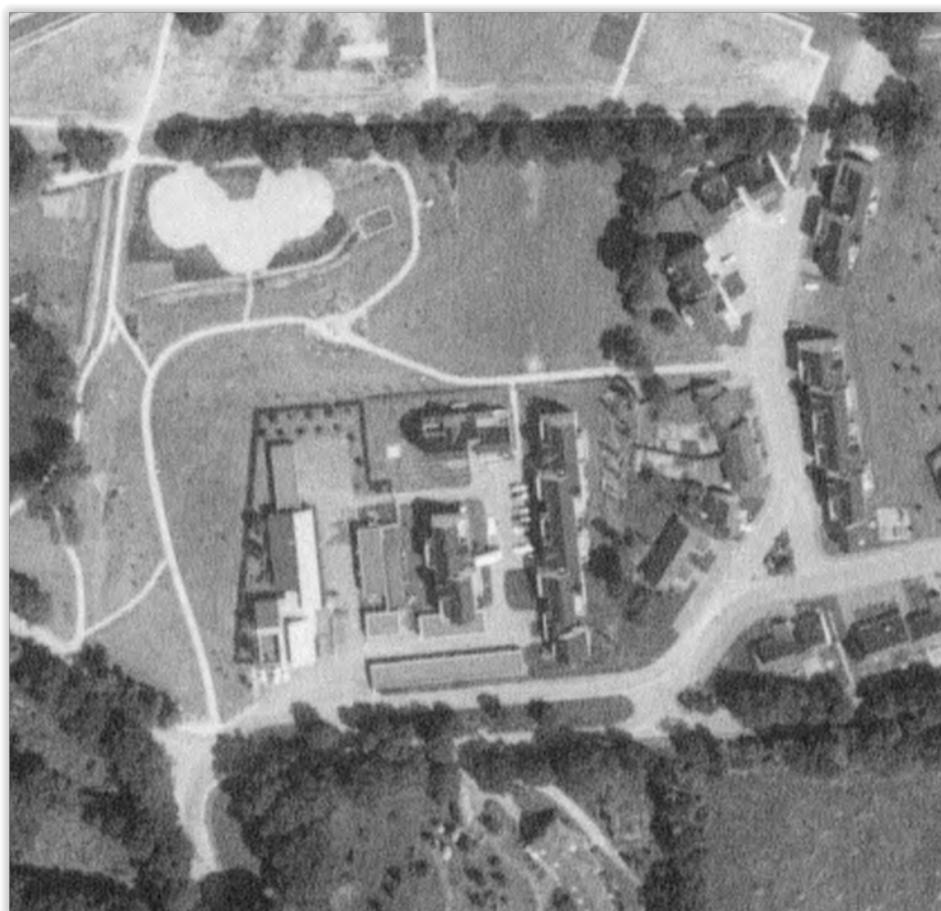


Fig. 26

La reconstitution faite par « *Bretagne-Magazine* » de l'observation des gendarmes lors de la phase 4 est intéressante :

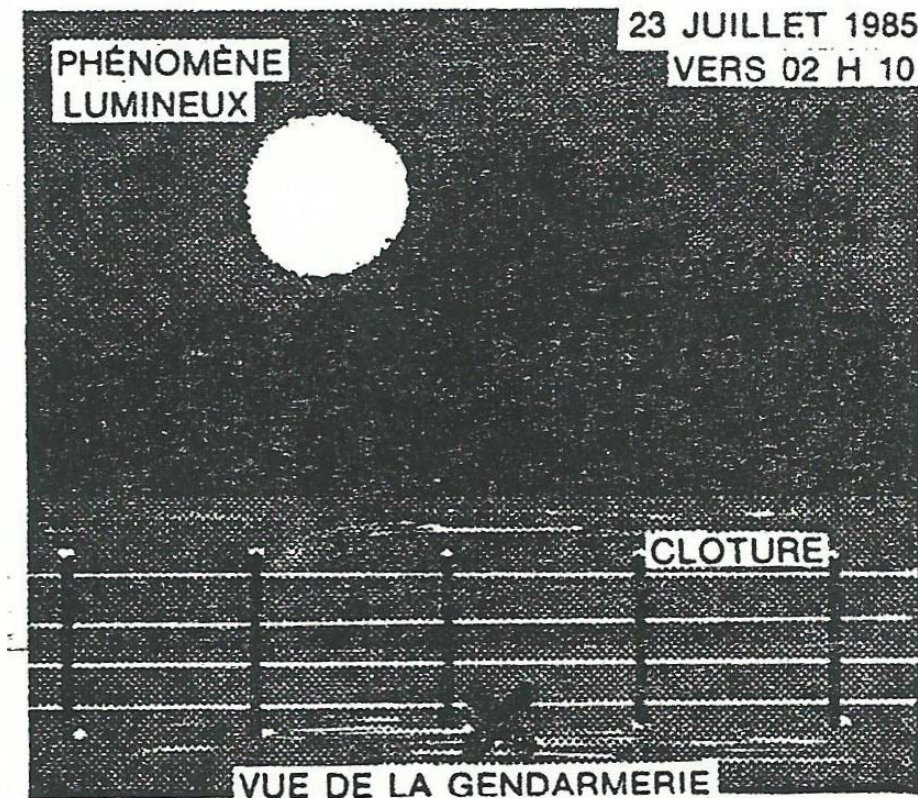


Fig. 27

Elle montre en effet le phénomène, bas sur l'horizon, à proximité immédiate d'arbres. La clôture est bien présente et il semble y avoir un espace assez important entre celle-ci et le rideau d'arbres.

Si cette représentation est fidèle à la configuration des lieux, alors la position des gendarmes était plus probablement en A1, avec une orientation du PAN bel et bien au nord-est, vers le Hino.

Si la position correcte avait été en A3 ou A4, la représentation de la fig.27 aurait probablement montré une ou plusieurs des maisons situées immédiatement après les arbres et la clôture situés à l'est, ce qui n'est pas le cas.

Une incertitude demeure cependant sur la fidélité à la réalité du croquis car nous ne savons pas dans quelles conditions (sur place, de mémoire ou reconstitué d'après récit ?) ni par qui il a été réalisé (les gendarmes ou le journaliste ?).

Par ailleurs, le PAN n'a été observé sous cette apparence de boule lumineuse immobile que lors de la phase 4 depuis la caserne de Gendarmerie. De plus, à aucun moment, s'il s'agit du même phénomène dans toutes les phases, une quelconque transition n'a été observée.

Il est donc possible d'envisager, surtout si le phénomène durant cette phase 4 a bien été observé vers le nord-est et non vers l'est, qu'il s'agisse d'un phénomène distinct de celui des autres phases (et particulièrement des phases 2, 3 et 5 où le phénomène est très semblable à chaque fois).

Ce phénomène resterait toutefois de nature inconnue.

Concernant le jour de l'observation, le 22 juillet 1985 est un lundi soir. Or, la cérémonie nocturne du triomphe se déroule dans la nuit du samedi au dimanche.

Des renseignements ont été pris auprès des autorités militaires afin de déterminer si des essais ou d'autres festivités auraient pu se dérouler deux jours plus tard. Mais les archives n'ont pas conservé ce genre de renseignements et personne au camp ne se souvient d'un éventuel retard ou d'essais postérieurs à la date du triomphe.

L'ambiance nocturne particulière

A de nombreuses reprises, durant les phases 2 et 3, (LDLN évoque cependant un silence inhabituel pendant toute la durée de l'observation, sans qu'aucun témoignage n'atteste que cela soit le cas pour les autres phases que la 2 et la 3) les témoins ont noté des sensations inhabituelles :

- Procès-verbal :
 - « [...] nous avons été étonnés par l'obscurité totale, nous avons rejoint nos véhicules à tâtons, nous ne nous voyions pas à un mètre. »
 - « Le silence était total. [...] L'atmosphère était lourde, un vent léger s'est levé. »
 - « [...] le silence était total comme au début [...] nous avons eu de nouveau une sensation de chaleur.

- LDLN :
 - « [...] l'obscurité est totale. On ne voit pas à un mètre. A tâtons, les deux hommes s'efforcent de retrouver leurs voitures. »
 - « On voit maintenant très bien, mais le silence est total. L'atmosphère était lourde [...]. »
 - « A nouveau, le silence est total. Habituellement, de nuit, on perçoit une multitude de bruits, proches ou lointains, feutrés ou non : il y a toujours un chien qui aboie dans une ferme, des insectes qui frottent leurs élytres, des crapauds qui chantent, le bruit du vent dans les arbres, celui d'un camion, sur la N24. Là, rien : pas une voiture, pas un animal [...]. »
 - « Le témoin éprouve une sensation de chaleur, qu'il a déjà ressentie, une demi-heure plus tôt, lors de l'observation rapprochée. »
 - « Pendant toute la durée de leur observation, ils ont été étonnés par le silence tout à fait inhabituel de la nuit. Aucune voiture n'est passée près d'eux, et ils n'ont même aperçu aucun phare de véhicule passant, au sud, sur la N24. Le fond sonore habituel est revenu dès la disparition de l'objet »

- Bretagne-magazine :
 - « [...] sitôt la lumière du garage éteinte, ils sont surpris à la fois par l'obscurité absolue et un silence extraordinaire. Bien qu'il soit accoutumé aux sorties nocturnes, de par son métier, le gendarme n'a jamais connu cela. Debout à un mètre l'un de l'autre, les deux hommes ne se distinguent même pas. A tâtons, ils se dirigent vers leur voiture. »
 - « [...] Le silence était toujours aussi extraordinaire. »
 - « [...] Et toujours ce silence oppressant. Les bruits familiers de la nuit - aboiements, bruissements d'arbres, moteurs lointains - ne reviendront qu'une fois le phénomène disparu. »

L'atmosphère était effectivement particulière cette nuit-là, mais les témoins et les enquêteurs font le lien avec l'observation du phénomène, alors que les conditions météorologiques et

environnementales sont à elles seules propices à générer une telle ambiance obscure, lourde, chaude et oppressante, sans nécessairement qu'il y ait un rapport avec la présence du PAN.

En effet, nous sommes en été, la température à l'extérieur est relativement clémente en pleine nuit (16 à 18.1°C), mais surtout un plafond nuageux bas uniforme (situé entre 350 et 800m d'altitude) est présent, l'air est chargé d'humidité jusqu'à saturation, le vent est nul à très faible et la lune est absente.

Par ailleurs, la mention « *d'obscurité absolue* » n'a rien d'exceptionnelle, avec un contraste important entre l'intérieur de la maison, éclairée (« [...] *sitôt la lumière du garage éteinte* [...] ») et l'extérieur, totalement noir (pas de lune et couverture nuageuse), dans un lieu-dit en pleine campagne, sans éclairage public.

A cela se rajoute un phénomène physiologique d'adaptation de la vision humaine aux conditions d'obscurité, qui ne se produit pas immédiatement. Les deux témoins, sortant du garage éclairé, doivent accoutumer leur vision à l'ambiance nocturne, ce qui se produit un peu plus tard : « *On voit maintenant très bien* [...] ».

Enfin, la mention par LDLN « *le fond sonore habituel est revenu dès la disparition de l'objet* » et par Bretagne-magazine « *les bruits familiers de la nuit - aboiements, bruissements d'arbres, moteurs lointains - ne reviendront qu'une fois le phénomène disparu* » est typique d'un phénomène d'**attention sélective** (psychologie cognitive).

« *Que se passe-t-il lorsque nous sommes en train de lire un livre et que nous entendons les sirènes d'une ambulance au loin ? Dans cette situation, notre cerveau utilise un mécanisme qui nous aide à être attentifs aux stimulations objectives en différenciant les stimulations environnementales qui se trouvent aux alentours. Ce mécanisme fait partie des capacités cognitives et est nommée attention sélective.*

L'attention sélective est définie comme la capacité de sélectionner une stimulation en présence de distraction. Pour cela, notre cerveau réalise un processus d'habitudes dans lequel nous laissons de côté les stimulations que nous connaissons déjà (ici les bruits habituels environnants) et nous ne leur prêtons pas d'attention consciente, nous permettant de nous concentrer notre attention sur une unique tâche » ([source](#)), surtout lorsque cette tâche est relative à un phénomène dont nous ne comprenons ni la nature ni l'origine.

Dans le cas présent, les témoins ont leur attention toute entière focalisée sur le PAN, tous leurs sens sont dirigés vers cette « *apparition* » soudaine et inexplicable, que le cerveau tente de comprendre. Tous les autres stimuli sont dès lors laissés de côté jusqu'à ne plus même être perçus, et ce, de manière inconsciente.

Le phénomène objet de l'attention disparu, les habitudes cognitives usuelles reprennent le dessus et les bruits environnants sont de nouveau perçus.

En conclusion, cette observation qui a priori semble hors-normes, n'est en fait que la concomitance spatiale et temporelle d'un phénomène inhabituel particulier, se produisant dans un contexte tout aussi inhabituel.

Deux hypothèses ont été explorées et sont finalement assez proches, car elles mettent en jeu une observation d'impact de faisceaux lumineux de projecteurs sur une couche nuageuse basse.

Bien que quelques discordances existent, et en particulier sur les directions d'observation des phases s'étant déroulées depuis la caserne de Gendarmerie à Ploërmel, on pourra trouver de nombreuses similitudes entre ces hypothèses et les caractéristiques physiques et dynamique du PAN ainsi qu'avec les conditions d'observation :

- Direction globale d'observation vers l'est (sauf depuis point D pour l'hypothèse skytrackers)
- Visibilité telle que fournie par les données Météo-France compatible avec les distances d'observation.
- Présence d'une couche nuageuse basse.
- Observation bas sur l'horizon possible car horizons dégagés depuis au moins deux points d'observation et compatible avec les distances considérées et l'altitude des nuages.
- Forme principale du PAN ovoïde.
- Présence de « faisceaux » lumineux.
- Déplacement avéré du PAN, comme un ensemble de projecteurs mobiles.
- Luminosité faible.
- Couleur blanche.

D'autres aspects du phénomène cadrent mal ou moins bien avec l'une ou l'autre, voire les deux hypothèses, nous retiendrons en particulier :

- Forme rectangulaire observée à gauche de la forme principale dans les phases 2, 3 et 5.
- Position du PAN en phase 4 trop au nord telle que déduite de la reproduction dans « Bretagne-Magazine » du lieu d'observation. Cette reproduction (hors périmètre d'enquête GEIPAN) est-elle fidèle ? (Elle aurait inclus des maisons dans le paysage, la conclusion sur la direction d'observation aurait été sans discordance). S'agit-il d'un autre phénomène ?
- Utilisation de projecteurs pour l'hypothèse discothèque peu probable.
- La date du lundi soir impliquerait que la discothèque ait été ouverte hors du week-end, ce qui ne serait pas exclu en période estivale et que, pour ce qui concerne le triomphe de Coëtquidan qui se déroule la nuit d'un samedi au dimanche suivant le 14 juillet, on ait eu à faire à un essai ou réglage de l'évènement ou des projecteurs.

Cependant, la plupart de ces points restent faibles au regard des autres aspects nombreux et concordants rendant les hypothèses plausibles, avec une possibilité supérieure pour celle des projecteurs utilisés quelques jours après la cérémonie du triomphe, dans le camp militaire de Coëtquidan.

3.1. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS COLLECTÉS

TEMOIN N°1

#	QUESTION	REPONSE (APRES ENQUETE)
A1	Commune et département d'observation du témoin (ex : Paris (75))	PLOERMEL (56)
A2	(opt) si commune inconnue (pendant un trajet) : Commune de début de déplacement ; Commune de Fin de déplacement	
A3	(opt) si pendant un trajet : nom du Bateau, de la Route ou numéro du Vol / de l'avion	
<i>Conditions d'observation du phénomène (pour chaque témoin)</i>		
B1	Occupation du témoin avant l'observation	REPOS
B2	Adresse précise du lieu d'observation	CASERNE DE LA GENDARMERIE, PUIS LIEU-DIT LE HINO, PUIS SUR LA D134

		COORDONNEES 47.9705/-2.3054
B3	Description du lieu d'observation	EXTERIEUR
B4	Date d'observation (JJ/MM/AAAA)	22/07/1985
B5	Heure du début de l'observation (HH:MM:SS)	23:15:00
B6	Durée de l'observation (s) ou Heure de fin (HH :MM :SS)	ENVIRON 03:30:00
B7	D'autres témoins ? Si oui, combien ?	OUI - 3
B8	(opt) Si oui, quel lien avec les autres témoins ?	COLLEGUES ET AMI
B9	Observation continue ou discontinue ?	DISCONTINUE
B10	Si discontinue, pourquoi l'observation s'est-elle interrompue ?	LE TEMOIN S'EST DEPLACE ET A PERDU DE VUE LE PAN
B11	Qu'est ce qui a provoqué la fin de l'observation ?	LE PAN A DISPARU
B12	Phénomène observé directement ?	OUI
B13	PAN observé avec un instrument ? (lequel ?)	NON
B14	Conditions météorologiques	VENT NUL A FAIBLE, NEBULOSITE 5/8 A 8/8 AU PLAFOND 350 A 800M, TEMPERATURE VARIANT DE 16°C A 18,1°C, AIR TRES A TOTALEMENT SATURE D'HUMIDITE 89% A 98%
B15	Conditions astronomiques	RAS
B16	Equipements allumés ou actifs	/
B17	Sources de bruits externes connues	NON
<i>Description du phénomène perçu</i>		
C1	Nombre de phénomènes observés ?	1
C2	Forme	OVALE ET RECTANGULAIRE
C3	Couleur	BLANCHE
C4	Luminosité	PALE A FORTE
C5	Trainée ou halo ?	NON
C6	Taille apparente (maximale)	/
C7	Bruit provenant du phénomène ?	NON
C8	Distance estimée (si possible)	/
C9	Azimut d'apparition du PAN (°)	90°
C10	Hauteur d'apparition du PAN (°)	/
C11	Azimut de disparition du PAN (°)	90°
C12	Hauteur de disparition du PAN (°)	/
C13	Trajectoire du phénomène	IMMOBILE, SE DEPLACE MAIS DEPLACEMENT JAMAIS OBSERVE
C14	Portion du ciel parcourue par le PAN	/
C15	Effet(s) sur l'environnement	/
<i>POUR LES ELEMENTS SUIVANTS, INDIQUEZ SIMPLEMENT SI LE TEMOIN A REPONDU A CES QUESTIONS</i>		
E1	Reconstitution sur plan et photo/croquis de l'observation ?	/

E2	Emotions ressenties par le témoin pendant et après l'observation ?	/
E3	Qu'a fait le témoin après l'observation ?	/
E4	Quelle interprétation donne-t-il à ce qu'il a observé ?	/
E5	Intérêt porté aux PAN avant l'observation ?	/
E6	Origine de l'intérêt pour les PAN ?	/
E7	L'avis du témoin sur les PAN a-t-il changé ?	/
E8	Le témoin pense-t-il que la science donnera une explication aux PAN ?	/

4- HYPOTHESES ENVISAGEES

Deux hypothèses sont envisagées : celle de la confusion avec un ensemble de projecteurs d'une boîte de nuit située à proximité d'un des points d'observation et celle de la confusion avec des projecteurs utilisés lors du triomphe du camp de Coëtquidan.

4.1. SYNTHÈSE DES HYPOTHESES

HYPOTHESE			EVALUATION*
1. SKYTRACKER			20%
ITEM	ARGUMENTS POUR	ARGUMENTS CONTRE ou MARGE D'ERREUR	POUR/CONTRE
- FORME	- OVALE, EMETTANT UNE PALE LUMIERE BLANCHE. PRESENCE D'UNE SOURCE LUMINEUSE TOURNANT AUTOUR DE CETTE FORME OVALE ET DE PLUSIEURS FAISCEAUX ORIENTES VERS LE CIEL ET BOUGEANT DE FAÇON ALEATOIRE	- PARTIE RECTANGULAIRE DIFFICILEMENT EXPLICABLE, EFFET DE PERSPECTIVE ?	0.50
- COULEUR	- BLANCHE		1.00
- NOMBRE	- CLASSIQUE POUR UN SKYTRACKER MULTIFAISCEAUX OU SI PLUSIEURS PROJECTEURS	-	1.00
- DEPLACEMENTS	- BALAYE LE CIEL DE PART ET D'AUTRE, D'OU LES DIFFERENCES DE DISTANCES D'OBSERVATION PERÇUES PAR LES TEMOINS	- JAMAIS DIRECTEMENT OBSERVES	0.80
- LUMINOSITE	- DIFFUSE SUR LES NUAGES BAS (PALE LUMIERE BLANCHE)	-	1.00
- VISIBILITE	- IMPACT SUR NUAGES BAS PRESENTS POSSIBLE SELON UN ANGLE TRES PETIT - DEUX DES TROIS POINTS PRINCIPAUX D'OBSERVATION ONT UNE VUE DEGAGEE VERS L'EST - ANGLE D'ELEVATION COMPATIBLE	- FAISCEAU PRINCIPAL NON VISIBLE CAR PAN TRES PRES DE L'HORIZON ? - LES GENDARMES SERAIENT PASSES JUSTE A COTE DE LA BOITE DE NUIT SANS RIEN REMARQUER	- 0.50
- OCCURRENCE DU PHENOMENE (LIEU)	- EXISTENCE D'UNE BOITE DE NUIT A PROXIMITE	- PAS DE MATERIEL PROJECTION CONNU POUR CETTE BOITE DE NUIT	- 0.80

		- UNE OBSERVATION PLUS VERS LE NORD-EST NOTEE DEPUIS LA CASERNE EN PHASE 4 , MAIS REPRODUCTION DANS « BRETAGNE-MAGAZINE » DU LIEU D'OBSERVATION NON FIDELE ? , AUTRE PHENOMENE ?	
- OCCURRENCE (DATE)	- DISCOTHEQUE OUVERTE HORS WE EN ETE ?	- LUNDI PEU FAVORABLE	- 0.30
1. PROJECTEURS UTILISES DANS LE CADRE DU TRIOMPHE DE COËTQUIDAN			55%
ITEM	ARGUMENTS POUR	ARGUMENTS CONTRE ou MARGE D'ERREUR	POUR/CONTRE
- FORME	- OVALE, EMETTANT UNE PALE LUMIERE BLANCHE. PRESENCE D'UNE SOURCE LUMINEUSE TOURNANT AUTOUR DE CETTE FORME OVALE ET DE PLUSIEURS FAISCEAUX ORIENTES VERS LE CIEL ET BOUGEANT DE FAÇON ALEATOIRE	- PARTIE RECTANGULAIRE DIFFICILEMENT EXPLICABLE, EFFET DE PERSPECTIVE ?	-0.50
- COULEUR	- BLANCHE	-	1.00
- NOMBRE	- CLASSIQUE SI PLUSIEURS PROJECTEURS	-	1.00
- DEPLACEMENTS	- BALAYE LE CIEL DE PART ET D'AUTRE, D'OU LES DIFFERENCES DE DISTANCES D'OBSERVATION PERÇUES PAR LES TEMOINS	- JAMAIS DIRECTEMENT OBSERVES	0.80
- LUMINOSITE	- DIFFUSE SUR LES NUAGES BAS (PALE LUMIERE BLANCHE)	-	1.00
- VISIBILITE	- IMPACT SUR NUAGES BAS PRESENTS POSSIBLE SELON UNE ELEVATION SUR HORIZON FAIBLE - DEUX DES TROIS POINTS PRINCIPAUX D'OBSERVATION ONT UNE VUE DEGAGEE VERS L'EST - ANGLE D'ELEVATION COMPATIBLE	- FAISCEAU PRINCIPAL NON VISIBLE CAR PAN TRES PRES DE L'HORIZON ?, MAIS CONDITIONS METEO PEUVENT RENDRE LE FAISCEAU NON VISIBLE ET L'IMPACT SEUL VISIBLE	0.80
- OCCURRENCE (LIEU)	- LE TRIOMPHE SE DEROULE DANS L'AXE D'OBSERVATION, VERS L'EST, POUR LA PLUPART DES PHASES	- OBSERVATION PLUS VERS LE NORD-EST NOTEE DEPUIS LA CASERNE EN PHASE 4 , MAIS , MAIS REPRODUCTION DANS « BRETAGNE-MAGAZINE » DU LIEU D'OBSERVATION NON FIDELE ? , AUTRE PHENOMENE ?	0.50
- OCCURRENCE (DATE)	- ESSAIS ?	- QUELQUES SOIRS APRES OU AVANT LA DATE DU TRIOMPHE	0.30

**Fiabilité de l'hypothèse estimée par l'enquêteur: certaine (100%) ; forte (>80%) ; importante (60% à 80%) ; moyenne (40% à 60%) ; faible (20% à 40%) ; très faible (<20%) ; nulle (0%)*

4.2. SYNTHÈSE DE LA CONSISTANCE

La consistance est moyenne, avec un seul témoignage recueilli pour trois témoins. Il manque des données exploitables, telles que les valeurs angulaires des dimensions et de l'élévation du PAN sur l'horizon.

5- CONCLUSION

Cette observation qui a priori semble hors-normes, semble être la concomitance spatiale et temporelle d'un phénomène inhabituel particulier, se produisant dans un contexte tout aussi inhabituel.

Deux hypothèses ont été explorées et sont finalement assez proches, car elles mettent en jeu une observation d'impact de faisceaux lumineux de projecteurs sur une couche nuageuse basse.

- Issus d'un dispositif de boîte de nuit (Skytracer)
- Issus de l'évènement « le triomphe de Saint-Cyr" du camp militaire de Coëtquidan »

Bien que quelques discordances existent, et en particulier sur les directions du PAN pour les phases d'observation s'étant déroulées depuis la caserne de Gendarmerie, on pourra trouver de nombreuses concordances entre ces hypothèses et les caractéristiques physiques et dynamique du PAN ainsi qu'avec les conditions d'observation :

- Direction globale d'observation vers l'est (sauf depuis point D pour l'hypothèse skytrackers)
- Visibilité telle que fournie par les données Météo-France compatible avec les distances d'observation.
- Présence d'une couche nuageuse basse.
- Observation bas sur l'horizon possible car horizons dégagés depuis au moins deux points d'observation et compatible avec les distances considérées et l'altitude des nuages.
- Forme principale du PAN ovoïde.
- Présence de « faisceaux » lumineux.
- Déplacement avéré du PAN, comme un ensemble de projecteurs mobiles.
- Luminosité faible.
- Couleur blanche.

D'autres aspects du phénomène cadrent mal ou moins bien avec l'une ou l'autre, voire les deux hypothèses, nous retiendrons en particulier :

- Forme rectangulaire observée à gauche de la forme principale dans les phases 2, 3 et 5.
- Position du PAN en phase 4 trop au nord telle que déduite de la reproduction dans « Bretagne-Magazine » du lieu d'observation. Cette reproduction (hors périmètre d'enquête GEIPAN) est-elle fidèle ? (Elle aurait inclus des maisons dans le paysage, la conclusion sur la direction d'observation aurait été sans discordance). S'agit-il d'un autre phénomène ?
- Utilisation de projecteurs pour l'hypothèse discothèque peu probable.
- La date du lundi soir impliquerait que la discothèque ait été ouverte hors du week-end, ce qui ne serait pas exclu en période estivale et que, pour ce qui concerne le "triomphe" de Coëtquidan qui se déroule la nuit d'un samedi au dimanche suivant le 14 juillet, on ait eu à faire à un essai ou réglage de l'évènement ou au moins des projecteurs.

Cependant, la plupart de ces points restent faibles au regard des autres aspects nombreux et concordants rendant les hypothèses plausibles, avec une possibilité supérieure pour celle des projecteurs du "triomphe" dans le camp militaire de Coëtquidan. En effet leur existence est avérée et ils ont pu être utilisés quelques jours avant (ou après) la cérémonie du "triomphe", pour préparer (ou rejouer des anomalies rencontrées lors de) l'évènement. Une telle hypothèse ne peut pas être vérifiée 33 ans après, mais rien ne permet de l'exclure ou de la considérer comme peu probable.

En conséquence, une classification en «B» est appropriée: confusion avec un ensemble de projecteurs donc l'impact des faisceaux se projette sur la couche nuageuse basse.

5.1. CLASSIFICATION

